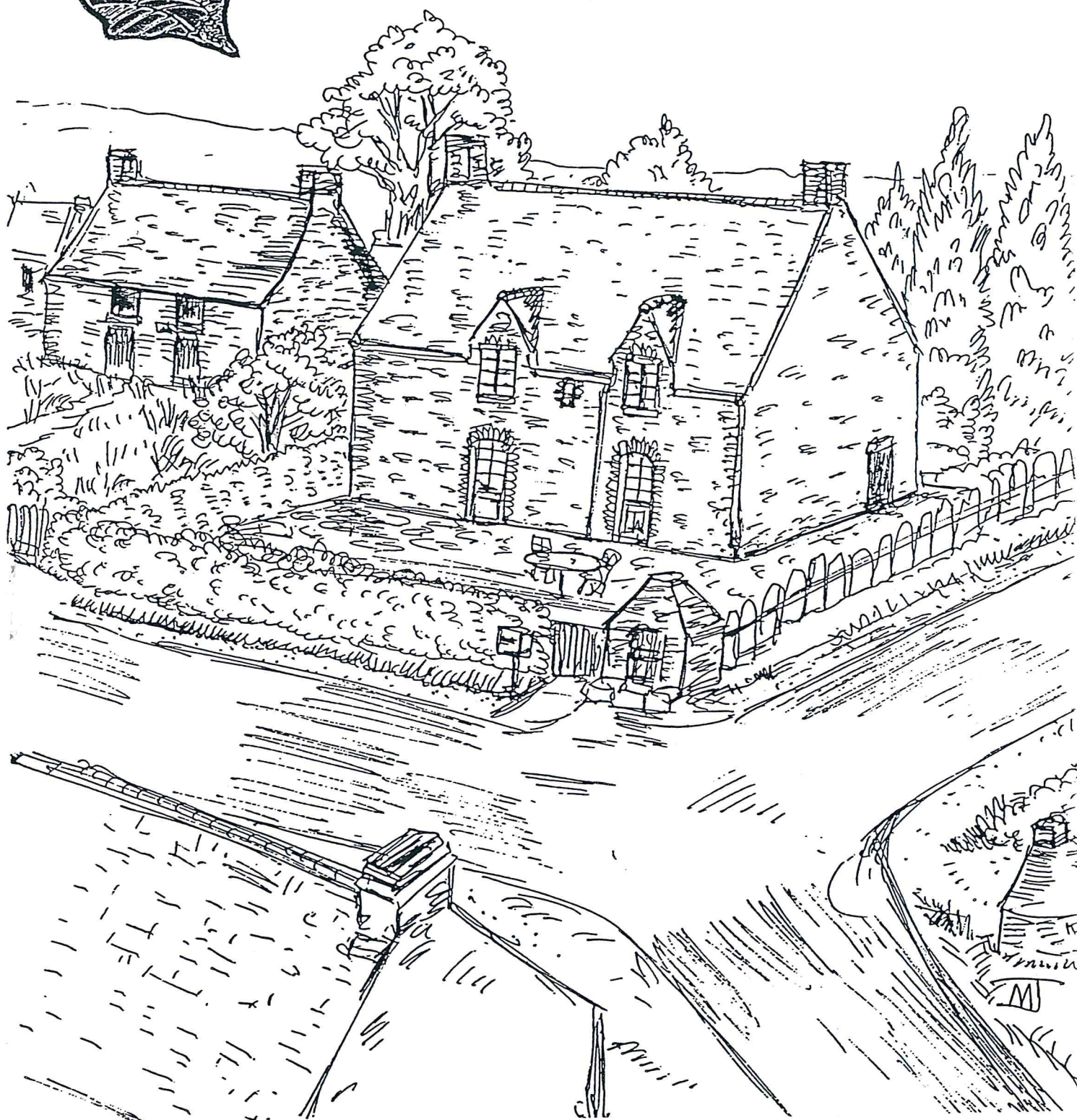




L'ALOUETTE



BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES

Juin 2005

n° 33

Documents consultables en Mairie :

- **Le registre des délibérations du Conseil Municipal**
- **Les arrêtés préfectoraux**
- **Les arrêtés communaux**
- **Les arrêtés d'urbanisation**
- **Les registres d'Etat-Civil de plus de 100 ans**
- **Le cadastre**
- **La bourse de l'Emploi du Centre de Gestion 35**
- **Le contrat d'Objectifs de Saint-Ganton**

Son intérêt :

*** Faire face aux enjeux à venir :**

- enjeu urbain : comment développer la population ?
- enjeu qualitatif : préserver l'identité de Saint-Ganton à travers des recommandations adaptées .
- enjeu de cadre de vie : une image de marque à conforter en particulier à travers
la recomposition des espaces publics et la rénovation du bâti ancien dégradé

*** Se doter d'outils pour faciliter et maîtriser l'urbanisation :**

Pour ce faire, il a fallu recenser les potentialités d'accueil maximales des hameaux en assurant un développement de qualité prenant en compte les spécificités géographiques, paysagères et patrimoniales.

Le plan local d'urbanisme (PLU) à venir traduira de façon plus précise et réglementaire ces grandes orientations .

Dans les documents consultables par toute personne concernée figurent en particulier des propositions d'aménagement pour chaque hameau avec un développement particulier pour le bourg .

Le Mot du Maire

En dehors des affaires courantes, la municipalité travaille sur trois sujets principaux: l'Eglise, le foncier et l'assainissement.

Pour l'Eglise, nous attendons le compte-rendu du diagnostic définitif, après quoi, l'architecte Mr MOTTE de Redon, lancera l'appel d'offres, ce qui veut dire que nous pourrons vous annoncer les chiffres précis en fin d'année et commencer les travaux en 2006.

De son côté, l'association R.A.C.I.N.E.S. travaille sur l'inventaire du Patrimoine.

Pour le foncier, suite au contrat d'objectifs que nous vous avons présenté en Mars, et à la décision du Conseil lors de sa dernière séance de juin, nous allons créer un PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Pour cela, nous allons établir un cahier des charges qui permettra de pouvoir faire un appel d'offres auprès d'un cabinet d'Etudes. Parallèlement, nous avons sollicité la SADIV (Société d'Aménagement d'Ille et Vilaine financée à 80 % par le Conseil Général pour aider les communes), pour nous donner une possibilité de faire une dizaine de lots dans un premier temps.

Le Contrat Nature est mis en place et un compte-rendu vous sera fait en fin d'année. Il servira également à élaborer le PLU.

Quant à l'assainissement autonome, la première réunion de travail avec la Communauté de Communes et le Conseil Général a eu lieu le 6 juin dernier. Un SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) intercommunal va être mis en place pour le 31 décembre 2005.

J'attire votre attention sur l'arrêté préfectoral du 4 avril 2005, relatif à l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires à proximité de l'eau, que nous vous joignons à ce bulletin, et dont vous devrez en prendre connaissance. Il concerne tous les citoyens.

Je signale qu'un plan Canicule au niveau départemental est mis en place pour les personnes âgées ou handicapées isolées. Voir l'article dans ce bulletin et, si besoin, veuillez vous informer en mairie.

Voici l'été qui arrive, il me permet de vous souhaiter de Bonnes Vacances

Votre maire, Bernard GEFFLOT.

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCE

A REDON,
le 18 mai 2005 :
Jules, Gabin, David LEROUX
Domicilié "La Houle"

MARIAGE

le 4 juin 2005 :
Daniel BAUDU et Paulette PAITEL

DÉCÈS

Nous a quitté :
le 15 janvier 2005
Emile MASSIOT
80 ans, "La Vionnais"

NOUVEAUX RESIDENTS

Nous souhaitons la bienvenue sur la commune à :

- * Mme DUPIN Agnès "La Basse Lande"
- * Mr LARRÉA Sébastien et Mlle TUAL Albanne "Le Souchais"
- * Mr et Mme LEBON et leur enfant "Gominé"
- * Mr et Mme RONDEL Patrick et leurs enfants "La Roche"
- * Mr ROUX Jean-Claude "La Roche"

LISTE ÉLECTORALE

Pour tous ceux qui veulent s'inscrire sur la liste électorale de notre commune, il vous suffit de venir en mairie avec votre carte d'identité ainsi qu'une facture de moins de trois mois.

PERMANENCES

de l'Assistante Sociale

La permanence de l'assistante sociale, Mme LORGUEILLEUX, a lieu en Mairie le 2ème mardi de chaque mois de 10 h 30 à 12 h.

du Conseiller Général

La permanence du Conseiller Général, Mr Alain-François LESACHER, se tiendra en mairie le vendredi 15 juillet 2005 de 11 h à 12 h.

DECLARATIONS DE TRAVAUX ACCORDÉES

<i>Demandeur</i>	<i>Lieu du chantier</i>	<i>Nature</i>	<i>Accord du</i>
TEMPLÉ Muriel	La Belle Alouette	Changement d'une clôture	20/01/05
THÉPAUT Laëtitia	La Vionnais	Création et modifications ouvertures	11/02/05
Mr et Mme LEROUX David	La Houle	Modification ouvertures pour 2 garages	29/03/05

Avis aux propriétaires

Pour améliorer la sécurité et la visibilité de la circulation, il est demandé aux riverains d'élaguer les arbres en bordure des voies publiques.

TABLEAU DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

	COMMUNE	EXTERIEUR	CUISINE
Mariage 1 journée	168 €	335 €	avec
2 jours 1 journée + 1 retour	229 €	457 €	avec
Mariage 1/2 journée	122 €	244 €	avec
Mariage 1/2 journée+retour	183 €	366 €	avec
Repas famille midi ou soir	84 €	168 €	avec
Repas famille 1 journée	130 €	259 €	avec
Salle seule (réunions)	61 €	61 €	avec
Soirée dansante ou spectacle	61 €		avec
Vin d'honneur	61 €	91 €	avec
Cuisine ou chambre froide si disponibilité la veille de fête			15 €
Association	Gratuit		
Caution	457 €	915 €	
	(idem pour associations saint-gantonaises)		

Vaisselle comprise dans location seulement aux habitants de la commune de Saint-Ganton.

Frais de nettoyage supplémentaires : 61 € (article 14 Conditions générales)

Cas particuliers : Les personnes extérieures à la commune mais faisant partie d'associations saint-gantonaises, même tarif que les Saint-Gantonais.

VAISSELLE POUR LES PERSONNES EXTERIEURES A LA COMMUNE

	REPAS	VIN D'HONNEUR
PAR COUVERT	0,30 €	0,15 €

Un couvert pour un repas comprend : 2 assiettes plates, 1 assiette creuse, 1 assiette à dessert, 2 verres (eau et vin), 1 tasse avec soucoupe, 2 cuillères (petite et grande), 1 fourchette, 1 couteau.

Un couvert pour un vin d'honneur comprend : 1 assiette à dessert, 1 verre, 1 tasse avec soucoupe, 1 petite cuillère et quelques assiettes plates et pichets.

A noter

Nouveaux horaires des déchetteries

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	VENDREDI	SAMEDI
GUIPRY			9 H – 12 H	14 H – 18 H	14 H – 18 H
PIPRIAC	9 H – 12 H	9 H – 12 H	14 H – 18 H		9 H – 12 H 14 H – 18 H
SIXT SUR AFF	14 H – 18 H				9 H – 12 H

Horaires d'ouverture Gendarmerie

La Gendarmerie a intégré la nouvelle brigade de MAURE-DE-BRETAGNE le 28 avril 2005.
L'ouverture des bureaux s'effectuera de la façon suivante à compter du 1er juin prochain :

Brigade de Pipriac : Lundi – Mardi – Jeudi – Samedi

Brigade de Maure de Bretagne : Mercredi – Vendredi – Dimanche

Les jours de fermeture, les appels téléphoniques seront délivrés sur la brigade où l'accueil est assuré.

Modification du numéro de dépannage électricité

Depuis le 15 février, un numéro unique pour le dépannage électricité a été mis en place sur le département. Il s'agit du

0810 333 035



PRÉFECTURE DE L'ILLE-ET-VILAINE
Direction de l'environnement
et du développement durable
Bureau des politiques de l'environnement

ARRETE
**Relatif à l'interdiction d'utilisation des produits
phytosanitaires à proximité de l'eau**

LA PREFETE DE LA REGION BRETAGNE
PREFETE D'ILLE-ET-VILAINE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code de l'Environnement, et notamment les articles L 210-1 et suivants, et les articles L216-6 et L 432-2 ;

VU le Code Rural et notamment les articles L 251-18, L253-1 à 17 sur la mise sur le marché et le contrôle des produits antiparasitaires, ainsi que les articles L 254-1 à 10 et R 254-1 à 15 relatifs à la distribution et à l'application par des prestataires de services de produits antiparasitaires à usage agricole et assimilés ;

VU le Code de la Consommation et notamment les articles L 215-1 à 3 relatifs à la recherche et à la constatation des infractions ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles L1311-2 à 4 ;

VU l'arrêté ministériel du 25 février 1975 modifié par les arrêtés des 4 février 1976, 5 juillet 1985, 24 septembre 1996, 28 novembre 2003 et 5 mars 2004 concernant les dispositions relatives à l'application des produits antiparasitaires à usage agricole ;

VU l'avis de la Cellule d'Orientation Régionale pour la Protection des Eaux contre les Pesticides (CORPEP) relatif à l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires à proximité de l'eau en date du 21 septembre 2004 ;

VU l'avis du Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt ;

CONSIDERANT les teneurs en produits phytosanitaires relevées dans les mesures de la qualité de l'eau du Réseau National de Bassin et du Réseau de la Cellule d'Orientation Régionale pour la Protection des Eaux contre les Pesticides (CORPEP), sur l'ensemble du territoire du département,

CONSIDERANT que le traitement chimique des fossés, cours d'eau, canaux et points d'eau constitue une source directe de pollution qui présente un risque toxicologique exceptionnel à l'égard des milieux aquatiques concernés et d'altération de la qualité de l'eau,

CONSIDERANT qu'en Bretagne l'essentiel des ressources en eau potable provient des eaux superficielles et que la densité du réseau hydrographique rend ces ressources vulnérables aux pollutions par les pesticides,

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine,

ARRETE

ARTICLE 1 - Afin de réduire les risques de pollution des eaux de surface sur l'ensemble du territoire départemental, l'application ou le déversement de tout produit phytosanitaire est interdit pendant toute l'année à moins de un mètre de la berge de tout fossé, cours d'eau, canal ou point d'eau. Aucune application ne doit être réalisée sur avaloirs, caniveaux et bouches d'égout.

ARTICLE 2 - Pour les traitements des voies ferrées et des routes à deux chaussées séparées par un terre-plein central, aucune application ne devra être réalisée dans le fossé lui-même ou sur ses berges. Sans préjudice de dispositions nationales plus restrictives et pour des raisons de sécurité, notamment le maintien de la bande d'arrêt d'urgence dans un état satisfaisant, la distance de un mètre citée à l'article 1 pourra être réduite.

ARTICLE 3 - Par dérogation aux dispositions de l'article 1, des traitements pourront être réalisés au moyen de produits destinés à une utilisation sur plantes aquatiques ou semi aquatiques à condition que le traitement soit réalisé par un applicateur agréé au titre de l'article L 254-2 du Code Rural. Celui-ci devra laisser à son client une attestation signée et datée, comportant la nature des végétaux détruits, la superficie concernée, la nature et la quantité de produit utilisé.

ARTICLE 4 - Un panneau rappelant les dispositions de l'article 1, de la taille minimale d'une feuille A4, et sur le modèle de celui figurant à l'annexe 1, doit être affiché de façon visible pour le public dans chaque lieu de distribution ou centre d'application de produits visé par l'article L254-1 du Code Rural.

ARTICLE 5 - Dans le cadre de la recherche et de la constatation d'infractions, toute entreprise assurant la distribution de produits phytosanitaires est tenue de mettre à disposition des services chargés des contrôles la liste des produits achetés par les riverains de la zone indûment traitée, comportant les quantités achetées et dates d'acquisition.

ARTICLE 6 - Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter du 1^{er} mai 2005.

ARTICLE 7 - Les infractions aux dispositions du présent arrêté, constatées par les agents cités à l'article L251-18 du Code Rural, seront punies selon les peines prévues à l'article L253-17 du Code Rural.

ARTICLE 8 - Le Secrétaire Général de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, le Directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt, le Commandant du Groupement de Gendarmerie, le Directeur départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, le Directeur régional de l'Agriculture et de la Forêt – service de la protection des végétaux de Bretagne, les Maires des communes du département, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs, et affiché en Mairie.

La Préfète de la région Bretagne
Préfète de l'Ille-et-Vilaine

A RENNES le 4 avril 2005

Bernadette MALGORN

Ne traitez pas à proximité de l'eau

De nombreuses actions sont engagées pour lutter contre la pollution de l'eau par les pesticides, aussi bien par les agriculteurs que par les collectivités

Mais ces efforts ne seront pas efficaces si certaines pratiques, qui sont des sources directes de pollution, ne cessent pas.

Les traitements à proximité de l'eau peuvent porter atteinte à la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine, et peuvent menacer ou détruire la faune ou la flore aquatique, ce qui est interdit par le Code de l'Environnement (Art L216-6) et par arrêté préfectoral. Des condamnations ont déjà été prononcées en Bretagne.

Sur le réseau de surveillance de la qualité de l'eau de la CORPEP, des prélèvements sont réalisés sur 8 rivières bretonnes.

D'octobre 2003 à septembre 2004, 33 molécules phytosanitaires différentes ont dépassé la concentration de 0.1 µg/l (seuil réglementaire eaux distribuées).

Tout traitement à proximité d'eau, même s'il s'agit d'un fossé non cadastré, porte atteinte à la qualité de l'eau. En effet, un fossé qui est sec une partie de l'année peut participer, notamment pendant l'hiver, à l'alimentation du cours d'eau principal.

Agriculteurs, collectivités, entrepreneurs, particuliers, tous les utilisateurs de produits phytosanitaires sont concernés

Les pratiques suivantes sont interdites par arrêté préfectoral :

Aucune application de produit phytosanitaire ne doit être réalisée à proximité des FOSSES, CANAUX, COURS D'EAU ET POINTS D'EAU :

- ni en passant la rampe du pulvérisateur au dessus de l'eau
- ni en utilisant une lance branchée sur le pulvérisateur
- ni avec un pulvérisateur à dos

RESPECTEZ UNE DISTANCE DE UN METRE A COMPTER DE LA BERGE

Pour les agriculteurs, il convient d'être vigilant lors de l'entretien sous les fils de clôture.

LE TRAITEMENT DES BOUCHES D'EGOUT, DES AVALOIRS ET DES CANIVEAUX EST INTERDIT.

Ceci est valable pour les traitements en zone urbaine effectués par les collectivités, mais également près de votre maison, vos bâtiments agricoles, dans votre cour... Soyez très attentifs si vous traitez les haies qui sont souvent bordées d'un fossé.

CES INTERDICTIONS S'APPLIQUENT MEME S'IL N'Y A PAS D'EAU AU MOMENT DU TRAITEMENT

PRODUITS DESTINES A UNE UTILISATION SUR PLANTES AQUATIQUES OU SEMI-AQUATIQUES : ils ne peuvent être appliqués que par un applicateur agréé.

ATTENTION : Ces produits contribuent à la contamination des eaux. Il est préconisé de restreindre leur utilisation à des cas d'infestation où une intervention mécanique est impossible. Par ailleurs ils sont exclusivement réservés à la destruction des plantes aquatiques et semi-aquatiques et ne peuvent pas être utilisés sur d'autres plantes.



Pour répondre aux nombreuses demandes des particuliers, nous vous présentons un récapitulatif des conditions d'acceptation des produits reçus en déchèteries (extrait du règlement intérieur adopté par le comité syndical du SMICTOM et affiché sur chaque déchèterie). Chaque usager peut utiliser la déchèterie de son choix parmi les sept existantes sur le SMICTOM (Guichen, Bain de Bretagne, Guipry, Pipriac, Sixt sur Aff, Maure de Bretagne et le Grand-Fougeray) :

Types de produits	Particuliers * (Dépôt gratuit)	Interdit
Déchets des ménages	Revue, journaux, magazines, verres, vieux vêtements, cartons, bois, ferrailles, autres encombrants	
Déchets végétaux	Tontes de pelouse, produits d'égales et branchages de jardin limités à 12 cm de diamètre	
Déchets industriels banals	Caoutchouc, laine de verres, moquette, placoplâtre, polystyrène, films plastiques	Pneus
Déchets ménagers spéciaux	Piles, aérosols, peintures, colles, solvants, mastic, acides, bases, phytosanitaires, produits d'entretien, tubes néons, batteries usagées, huiles moteurs et alimentaires	
Déchets particuliers	Piquants-coupants des particuliers dans des conditions bien précises (se renseigner auprès de votre pharmacien)	Ordures ménagères, éléments entiers de carrosserie de voiture ou camion, cadavres d'animaux et viandes diverses, déchets présentant des risques (inflammables, explosifs), déchets anatomiques ou infectieux, déchets de laboratoires, déchets hospitaliers de soins, médicaments, bouteilles de gaz, extincteurs, tôles et ardoises fibro-ciment
Déchets inertes	Ardoises naturelles, béton non armé, briques non plâtrières, carrelage, faïence, parpaings, pierre, terre	

Il faut savoir que le dépôt de chaque déchet est limité à 2m³ par apport

* L'accès pour les professionnels est autorisé. Se renseigner auprès du gardien de la déchèterie ou du SMICTOM sur les matériaux acceptés et les tarifs.

Halte aux indésirables !

A NE PAS DÉPOSER DANS LE SAC JAUNE

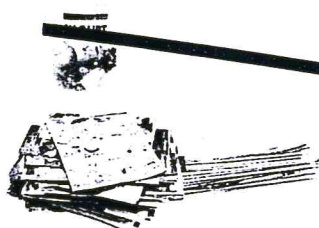
19 % c'est le taux actuel de matériaux impropres contenus dans les sacs jaunes sur le syndicat.

pots de yaourt

barquettes plastiques

films et sacs plastiques

Restes de repas, couches, boîtes sales, autres déchets néfastes



Prospectus, journaux



barquettes polystyrènes



bouteilles d'huile



bouteilles de verre

seringues

Destruction de nids d'hyménoptères (guêpes, frelons,...)

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le SDIS –Service Départemental d'Incendie et de Secours- n'est tenu de procéder qu'aux seules interventions qui se rattachent directement à ses missions de service public.

Ainsi, les destructions de nids d'hyménoptères, en l'absence de danger nécessitant de prendre des mesures immédiates de sauvegarde et de protection, ne relèvent pas directement des missions des sapeurs-pompiers, comme le précise le règlement opérationnel du SDIS 35.

L'absence d'entreprises privées assurant cette prestation en Ille & Vilaine, avait conduit le SDIS à maintenir l'accomplissement de ces interventions.

Deux entreprises privées installées en Ille & Vilaine, assurent aujourd'hui ces destructions de nids d'hyménoptères.

De ce fait, le Conseil d'Administration du SDIS 35 a donc décidé, par délibération du 21 octobre 2004, qu'à compter du 1er janvier 2005 :

- Les sapeurs-pompiers n'effectueront plus les interventions pour destruction d'hyménoptères dès lors qu'il n'y aura pas de danger nécessitant de prendre des mesures immédiates de sauvegarde et de protection. En cas de danger avéré présentant un risque immédiat, les sapeurs-pompiers effectueront l'intervention dans le cadre normal de l'exercice de leurs missions.
- En cas de carence du secteur privé, en terme de délai ou de moyens, les interventions pourront être assurées par les sapeurs-pompiers moyennant une participation financière du demandeur fixée forfaitairement à 100 € pour l'année 2005.

NIDS DE GUEPES, FRELONS, ABEILLES ... Qui appeler ?

En cas de **DANGER** imminent
(Une intervention immédiate est nécessaire)

→ Les **SAPEURS-POMPIERS** peuvent intervenir

Appelez le : ou le :

En l'absence de **DANGER** immédiat

→ Des **prestataires privés** sont là pour vous aider :

 **HYNERA ENVIRONNEMENT**
La Morihannais 35530 NOYAL SUR VILAINE

Appelez le : ou le :

 **DOL PREVENTION SERVICES**
10, rue des Carmes 35120 DOL DE BRETAGNE

Appelez le : N° vert (gratuit)

 Toute intervention effectuée par les sapeurs-pompiers ne constituant pas un danger immédiat sera facturée 100 euros (tarif 2005)

Dispositions applicables à compter du 1er janvier 2005

Délibération du Conseil d'Administration du SDIS 35 (Service départemental d'incendie et de secours d'Ille-et-Vilaine) du 21 octobre 2004

82, rue de Bigot de Préameneu

35000 RENNES

tél. : 02 99 53 31 41

fax : 02 99 53 31 14

contact@spf35.org
www.spf35.org

CCP 2533-22X Rennes



Madame, Monsieur le Maire,

RECONNU

D'UTILITÉ

PUBLIQUE

Chaque année le Secours Populaire organise sa campagne vacances permettant à des enfants défavorisés de partir quelques semaines au sein de familles de vacances bénévoles de notre département.

Nous sollicitons votre partenariat pour assurer la promotion de cette opération.

GRANDE CAUSE

NATIONALE 1991

A cette fin nous vous serions reconnaissant de bien vouloir faire paraître le communiqué suivant dans la prochaine édition de votre bulletin municipal, ainsi que de porter à la connaissance de vos administrés l'affiche jointe.

AGRÉÉ

Communiqué

D'ÉDUCATION

POPULAIRE

Invitez un enfant cet été

HABILITÉ

À PERCEVOIR

LEGS ET DONATIONS

AGRÉÉ ASSOCIATION

« Le Secours Populaire français recherche des familles d'Ille et Vilaine pour accueillir bénévolement un enfant pendant deux ou trois semaines cet été. Les enfants accueillis ont entre 6 et 11 ans et n'ont pas d'autres possibilités de partir en vacances. Ils viennent d'Ille et Vilaine ou d'autres départements et une assurance est prise pour eux par l'association. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le Secours Populaire du lundi au vendredi de 9h à 12 h et de 14h à 17h au : 82, rue Bigot de Préameneu 35000 Rennes, n° de téléphone : 02.99.53.31.41. »

ÉDUCATIVE COMPLÉMENTAIRE

DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Avec nos remerciements, nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

minitel

3615 Secours populaire
0,34 €/mn

www.secourspopulaire.asso.fr

Jean-François Arrivé

Secrétaire Général



TOUT CE QUI EST HUMAIN EST NÔTRE



Plan Canicule

L'été 2003 avait été marqué par une période de canicule au mois d'août. Ces températures peu courantes sous nos latitudes avaient entraîné une surmortalité importante et depuis, les pouvoirs publics ont pris des mesures pour éviter une nouvelle catastrophe sanitaire.

Chaque commune doit ainsi recenser les personnes de plus de 65 ans et les personnes handicapées qui vivent seules. Le registre ainsi établi permettra de déclencher l'intervention des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement du plan canicule.

Aussi, le maire est tenu d'instituer un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées de sa commune vivant à domicile qui en font la demande, dont la finalité exclusive est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès d'elles en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

► Qui peut figurer sur le registre ?

Peuvent figurer, à leur demande, sur le registre nominatif :

- les personnes âgées de 65 ans et plus, résidant à leur domicile,
- les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail, résidant à leur domicile,
- les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'un des avantages prévus au titre IV du livre II du code de l'action sociale et des familles (AAH, ACTP, carte d'invalidité, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), ou d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de la sécurité sociale ou du code des pensions alimentaires d'invalidité et des victimes de guerre, résidant à leur domicile.

► Qui réalise la demande d'inscription ?

La demande d'inscription est réalisée soit par la personne concernée, ou le cas échéant par son représentant légal, soit par un tiers (personne physique ou morale).

Il est à noter que ce registre est confidentiel et que l'inscription reste une démarche volontaire.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 7 février 2005 à 20 heures

L'an deux mil cinq, le sept février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 28 janvier 2005

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes M-T. DANIEL, M-J. MAILLET, Mme J. BOULAIS, Mr G. PROVOST, Mr Y. LE BON DE LA POINTE, Mr M. DUCLOYER

Absente excusée : Mme M. TEMPLÉ (donne pouvoir à Mr BOUREL pour les votes de cette séance)

Secrétaire : Mme J. BOULAIS

- * Bilan d'entretien des sentiers pédestres,
- * Isolation des Vestiaires Foot,
- * Renouvellement de la convention Ouverture de Crédit,
- * Marché Public de la Maîtrise d'Oeuvre Eglise,
- * Décision pour le Contrat Nature,
- * Préparation du Budget 2005,
- * Questions diverses.

1 – Bilan d'entretien des sentiers pédestres

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la convention d'entretien passée entre la commune et le Conseil Général portant sur les chemins de promenade et de randonnée inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Il informe l'assemblée qu'en fin de chaque année, il est effectué un bilan d'entretien par la commune, lequel relate les travaux entrepris pour l'entretien des sentiers, ainsi que les remarques ou demandes de la commune. Dorénavant, ce bilan doit être soumis au conseil municipal qui émet son avis.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le bilan d'entretien des sentiers de promenade et de randonnée 2004.

2 - Isolation des Vestiaires Foot

Monsieur le Maire fait part d'une demande de l'association Foot qui veut bien effectuer gracieusement les travaux d'isolation des vestiaires Foot si la commune prend en charge les matériaux nécessaires à cette opération.

Il soumet au conseil un devis de l'entreprise Denis Matériaux de Pipriac.

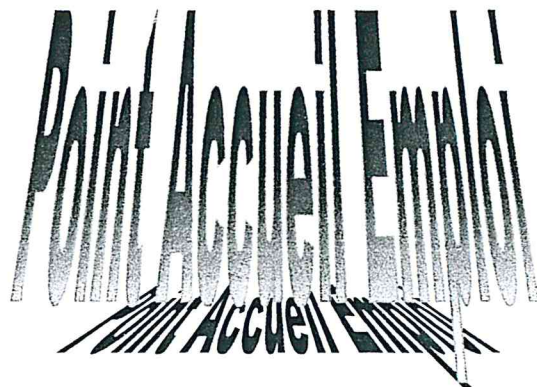
Le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre en charge les frais de matériaux nécessaires à l'isolation des vestiaires jusqu'à hauteur de 1 600 € TTC.

VOUS RECHERCHER :

UN SALARIE ?

UN EMPLOI ?

LE REFLEXE !!!



Le Point Accueil Emploi, association loi 1901, financée par les neuf communes du canton et le Conseil Général est un service de proximité. Il est destiné à toute personne du canton à la recherche d'emploi, d'information, d'orientation, mais aussi d'employeurs désirant déposer une offre d'emploi ou s'informer sur un dispositif d'aide à l'emploi.

Ses missions principales :

- mettre à disposition les offres d'emploi de l'ANPE, et autres, effectuer les mises en relation.
- informer le public sur ses droits et devoirs, sur les activités et prestations offertes par l'ANPE, la Mission Locale... ou tout autre service.
- proposer une information générale sur les emplois, les métiers, les dispositifs, les organismes ressources, ainsi que sur les différents aspects de la vie quotidienne : logement, santé, ressources...
- orienter l'usager de manière précise et opérationnelle vers l'interlocuteur approprié.
- s'assurer de la prise en compte de la demande auprès de l'organisme vers lequel il oriente.

Ses missions complémentaires :

- Antenne locale de l'association intermédiaire intervenant sur le canton : l'AIDE emploi-services de Redon
- Point relais conventionné niveau 1, par le Conseil Régional, pour informer et orienter sur la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Ses partenaires :

- ANPE, Mission Locale, CDAS, AIDE, DDTEFP, CIO, CRIJ...

Ses permanences :

- Lundi de 9h30 à 12h - Centre Social de Guipry ☎ 02 99 92 37 81
- Mardi et vendredi, de 9h à 12h15 - Mairie de Pipriac, 2^{ème} étage, ☎ 02 99 34 36 91
- Jeudi de 9h à 12h - Mairie de Sixt sur Aff ☎ 02 99 70 04 61

Son animatrice : Caroline Le Bris ☎ 02 99 34 36 91

LE CANCER DE L'INTESTIN PEUT ÊTRE

GUÉRI ET SURTOUT ÉVITÉ

Depuis janvier 2005, la deuxième campagne de dépistage du cancer colorectal est lancée par l'A.D.E.C.I 35, en coordination avec les médecins généralistes et du travail, les Caisses d'Assurance Maladie, le Conseil Général, la Ligue contre le cancer, la Mutualité.

Les personnes âgées de 50 à 74 ans des communes du pourtour du département qui n'ont pas encore fait le dépistage ou dont le dernier dépistage date de plus de 2 ans sont invitées à rencontrer leur médecin traitant pour qu'il leur remette le test de dépistage (hémocult).

Cette importante action de prévention et de dépistage a permis sur les 2 précédentes années de dépister près de 93.000 personnes (soit environ, la moitié de la population concernée). 674 adénomes coliques et 216 cancers dont 70% à des stades précoces ont ainsi été découverts.

Les femmes ont participé un peu plus que les hommes, mais un peu plus de cancers sont proportionnellement découverts chez les hommes.

La participation à la 1^{ère} campagne a été plus importante dans les cantons de MORDELLES, BRUZ, GUICHEN, MONTFORT SUR MEU, TINTENIAC ET BECHEREL, un peu moins importante sur les cantons de la GUERCHE DE BRETAGNE, ARGENTRE DU PLESSIS, DOL DE BRETAGNE, CHATEAUNEUF D'ILLE-ET-VILAINE, REDON, PIPRIAC.

Vous pouvez trouver des informations complémentaires sur le site :
adeci.links.fr

Si vous n'avez pas encore fait votre test, ou si votre dernier test date de plus de 2 ans, demandez-le à votre médecin traitant.

3 - Renouvellement de la convention d'ouverture de crédit de 152500 € au Crédit Mutuel

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la convention d'ouverture de crédit de trésorerie dont la commune bénéficie auprès du Crédit Mutuel (Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise) est arrivée à son terme le 3 février 2005. Aussi, il propose de la renouveler.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler auprès de la BCME un crédit de trésorerie pour un montant de 152 500 €, à valoir sur une année.

4 - Convention FE.VIL.DEC

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une convention a été passée entre la commune et la Fédération Départementale de Lutte contre les ennemis de la culture d'Ille et Vilaine, moyennant une cotisation annuelle.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de payer la cotisation annuelle qui est de 55 € pour l'année 2004.

5 - Recettes des sapins abattus de la Belle Alouette

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal sa décision en date du 6 juillet 2004 de réserver l'entreprise ANNEE S.A.-Le Pont de St Congard- 56200 ST MARTIN SUR OUST, au vu de son devis, pour abattre et acheter les sapins à la "Belle Alouette".

Les travaux d'abattage étant terminé, le conseil municipal décide d'encaisser le montant de 1 571.53 € venant de la société pré-citée pour la vente des sapins.

6 - Construction Atelier Communal - Approbation du contrat de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 13 mai 2003, reçue en Sous-Préfecture de Redon le 4 juin 2003, retenant l'architecte Mr Philouze –Montfort sur Meu- pour la maîtrise d'œuvre de la construction de l'atelier communal. Il demande à l'assemblée de se prononcer sur l'acte d'engagement reçu de ses soins.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire:

à signer l'acte d'engagement avec le cabinet Philouze, qui relate les conditions suivantes :

Estimation Prévisionnelle des travaux	:	54 000 € HT
Taux de rémunération en %	:	8.5 %
Montant prévisionnelle des honoraires	:	4 590 € HT et 5 489.64 € TTC

7 - Marché Public de l'Eglise - Approbation du contrat de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 21 décembre 2004, reçue en Sous-Préfecture de Redon le 28 décembre 2004, retenant le cabinet MOTTE Patrick sise à Redon pour la maîtrise d'œuvre de la réfection de l'Eglise. Il demande à l'assemblée de se prononcer sur l'acte d'engagement reçu de ses soins.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec le cabinet MOTTE et son équipe –Cabinet Huet, Sarl Morel Mapping Workshop et Ouest Fluides Ingénierie-, qui relate les conditions suivantes :

Estimation Prévisionnelle des travaux	:	420 000,00 € HT
Taux de rémunération en %	:	8,33571 %
Montant prévisionnelle des honoraires	:	35 010,00 € HT
Relevé architectural (forfait)	:	4 200,00 € HT
Assistance Maître d'Ouvrage (information administrés):		355,00 € HT
TOTAL		39 565,00 € HT
TVA 19,6 %		7 754,74 €
MONTANT TTC		47 319,74 € TTC

8 - Achat Terrain

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération prise le 28 février 2003, reçue en Sous-Préfecture le 11 mars 2003, portant sur l'acquisition d'un terrain appartenant à Mr BAUDU René. A ce jour, la surface à acquérir a été modifiée et il convient donc à l'assemblée de donner son avis sur les modifications.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- à acheter une partie de la parcelle de terrain cadastrée ZI 5 pour une surface de 1 720 m², située au lieu-dit « La Roche » appartenant à Monsieur et Madame BAUDU René, domiciliés à « La Halatais » en Pipriac,
- à négocier l'achat de ces parcelles pour un montant maximal de 1,83 € le mètre carré sur les parties constructibles,

9 - Contrat Nature

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'exposé relaté, lors de la dernière réunion de conseil, par les membres de l'association "Nature et Mégalithes" de Saint-Just qui envisage de passer un "Contrat Nature Territoial" avec la Région Bretagne, en partenariat avec les communes désireuses de s'y intégrer. La décision avait alors été reportée ultérieurement. Il convient maintenant de prendre cette décision.

Après avoir délibéré et voté, le conseil municipal décide, par 8 voix pour et 1 contre, de participer à ce Contrat Nature à hauteur de 6250 € sur quatre ans et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

10 – Questions diverses

*** Demande Subvention pour l'Asie**

Considérant que les citoyens ont déjà donné à titre personnel pour le tsunami en Asie, le conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable à la demande de subvention émanant du secours populaire pour cette cause.

*** Règlement Columbarium**

Une réunion est fixée pour prévoir le règlement du columbarium.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 30 mars 2005 à 20 heures 30 minutes

L'an deux mil cinq, le trente mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 24 mars 2005

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes M-T. DANIEL, M-J. MAILLET, Mme J. BOULAIS, Mr G. PROVOST, Mr Y. LE BON DE LA POINTE, Mr M. DUCLOYER

Absente excusée :

Secrétaire : Mr M. DUCLOYER

Ordre du Jour

- * *Présentation et Vote du Compte Administratif 2004 et du Compte de Gestion correspondant,*
- * *Fixation des taux des trois taxes de contributions directes,*
- * *Présentation et Vote du Budget Primitif 2005,*
- * *Délibération motivée pour construction*
- * *Convention FE.VIL.DEC.*
- * *Indemnité Gardiennage*
- * *Questions diverses.*

1 – Présentation et vote du Compte Administratif 2004 et du Compte de Gestion correspondant

Mr le Maire donne la parole à Mr Franck CHOBLET, Percepteur et Receveur Municipal, pour la lecture du Compte Administratif 2004 de la commune, qui se présente ainsi :

Section de Fonctionnement

Dépenses	152 168.32 €
Recettes	225 214.52 €
Excédent de fonctionnement	73 046.20 €

Section d'Investissement

Dépenses	72 895.65 €
Recettes	166 780.46 €
Excédent d'investissement	93 884.81 €

Excédent global de clôture 166 931.01 €

Mr GEFFLOT, Maire, sort de séance lors du vote du CA.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif 2004 de la commune ainsi présenté ainsi que le Compte de Gestion correspondant.

2 – Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2004 du budget général de la commune

Mr le Maire invite le conseil municipal à décider de l'affectation du résultat 2004.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent d'exploitation 2004 s'élevant à 73 046,20 € de la manière suivante :

- 41 416,00 € compte 110 en financement des charges d'exploitation.
- 31 630,20 € compte 1068 en financement des charges d'investissement.

Le report à nouveau au Budget Primitif 2005 s'établit comme suit :
à la section d'exploitation :

- excédent reporté compte 002 : 41 416 €.

3 – Fixation des taux d'imposition des 3 taxes directes locales en 2005

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer pour l'année 2005, les taux d'imposition suivants :

	ANNEE 2003 (pour mémoire)	ANNEE 2004 (pour mémoire)	ANNEE 2005
* Taxe d'habitation	12,04 %	12,04 %	12,04 %
* Foncier bâti	8,48 %	8,48 %	8,48 %
* Foncier non bâti	25,86 %	25,86 %	25,86 %

4 – Présentation et vote du Budget Primitif 2005

Mr le Maire donne la parole à Mr Franck CHOBELET, Percepteur et Receveur Municipal, pour la présentation du Budget Primitif 2005, qui s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement

* Dépenses et recettes qui s'élèvent à 236 686 €

Section d'investissement

* Dépenses et recettes qui s'élèvent à 297 681 €

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2005 ainsi énoncé au niveau du Chapitre pour la section de Fonctionnement et au niveau de l'opération pour la section d'Investissement.

5 – Construction en dehors des parties actuellement urbanisées de la commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réponse négative a été donnée à la demande de certificat d'urbanisme n°03526805R4003 concernant un terrain au "Jarillé" section ZB n° 99-100-101, étant donné qu'il se trouve actuellement dans une partie non urbanisée.

Monsieur le Maire rappelle qu'une Carte Communale est actuellement en cours d'élaboration et que, dans ce projet de document d'urbanisme, le terrain sus-visé est prévu inclus dans les parties à urbaniser, du fait de l'absence d'exploitation agricole dans un rayon d'au moins 100 m et surtout, d'un permis de construire obtenu en 2002 pour une maison individuelle sur ce même terrain.

Monsieur le Maire indique que l'article 33 de la loi urbanisme et Habitat permet de déroger dans les communes soumises au règlement national d'urbanisme à la règle d'urbanisation en continuité des bourgs, hameaux et des groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants dans les conditions définies au 4° de l'article L 111.2 du code de l'urbanisme, si la commune ne subit pas de pression foncière due au développement démographique ou à la construction de résidence secondaires et si la dérogation envisagée est compatible avec les objectifs de protection des terres agricoles, pastorales et forestières et avec la préservation des paysages.

Il précise que l'article L 111.1.2 (4 alinéa) du code de l'urbanisme octroie la possibilité d'autoriser des constructions ou installations à l'extérieur de la P.A.U., sur délibération motivée du conseil municipal, si celui-ci considère que l'intérêt de la commune, en particulier pour éviter une diminution de la population communale, le justifie, dès lors qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la salubrité et à la sécurité publique, qu'elles n'entraînent pas un surcoût important de dépenses publiques et que le projet n'est pas contraire aux objectifs visés à l'article L0110 du code de l'urbanisme.

Monsieur le Maire présente les raisons de l'intérêt général pour la commune, à savoir :

- l'installation d'un nouveau ménage présente un grand intérêt pour la commune en contribuant à la lutte contre le dépeuplement des communes rurales (la commune de Saint-Ganton est passée de 461 habitants au recensement 1975 à 388 au recensement 1999, à savoir une diminution de 15.84 % d'habitants en 24 ans),
- les réseaux sont existants sur la voie publique,
- la politique actuelle étant de maintenir les personnes âgées à domicile, celle de la municipalité est d'entourer ces personnes par des jeunes ménages pour pérenniser une certaine animation et vie et ainsi éviter l'isolement,
- la commune ne subit pas de pression due au développement démographique et la construction sera une résidence principale, conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003.

Après avoir entendu l'exposé du Maire sur l'intérêt général d'avoir une construction en ce lieu et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la demande de permis de construire que présentera Mr LEROUX Emmanuel et Mlle LAURIER Lucienne, à condition d'une bonne intégration paysagère du projet dans cet espace rural.

6 - Convention FE.VIL.DEC

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une convention avait été passée entre la commune et la Fédération Départementale de Lutte contre les ennemis de la culture d'Ille et Vilaine pour 2004. Il demande à l'assemblée son avis pour le renouvellement de celle-ci pour l'année 2005.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler la convention avec la FE.VIL.DEC et de payer une cotisation annuelle de 55 € pour l'année 2005.

7 - Indemnité gardiennage

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que par circulaire n° NOR/INT/A/05/00016/C en date du 26 janvier 2005, Monsieur le Ministre de l'Intérieur a fait savoir que lors de la préparation du projet de loi de finances pour 2005 il a été décidé d'une revalorisation de 0,50 % du montant de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales.

En conséquence, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises à compter du 1^{er} janvier 2005 est fixé à 114,16 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser pour l'indemnité de gardiennage de l'église la somme de 114,16 Euros pour l'exercice 2005 et autorise Mr le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

8 - Contrat couverture des garanties statutaires du personnel

Négociation et mise en concurrence des entreprises d'assurances

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le contrat d'assurance conclu avec la CNP Assurances, pour la couverture des garanties statutaires du personnel, arrive à échéance le 31 décembre 2005.

Sachant que les contrats d'assurances sont soumis aux dispositions du Code des Marchés Publics, dont la réglementation impose une mise en concurrence périodique, le conseil municipal décide à l'unanimité que La commune de Saint-Ganton mandate le CDG 35 pour négociation et mise en concurrence des entreprises d'assurances agréées, pour son compte, en vue de souscrire pour l'année 2006, un contrat d'assurances concernant la garantie des risques statutaires du personnel.

8 – Aires de pique-nique

Il a été décidé d'implanter deux tables et bancs en guise d'aires de pique-nique sur la pelouse entre les deux terrains de foot ainsi que deux tables et bancs sur la pelouse de la salle polyvalente.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 10 mai 2005 à 20 heures 30 minutes

L'an deux mil cinq, le dix mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 3 mai 2005

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes M-T. DANIEL, M-J. MAILLET, Mme J. BOULAIS, Mrs M. DUCLOYER, Y. LE BON DE LA POINTE, G. PROVOST, Mme M. TEMPLÉ.

Secrétaire : Mr Y. LE BON DE LA POINTE

Ordre du Jour

- * *Enquête Publique Gaec du Fresche,*
- * *Choix de l'entreprise pour les travaux de voirie*
- * *Vote des subventions,*
- * *Contrat avec la SADIV/Conseil Général*
- * *Contrat Nature*
- * *Changement d'un poteau Incendie*
- * *Changement du matériel informatique*
- * *Questions diverses.*

1 - Enquête Publique GAEC DU FRESCHÉ

Une enquête publique d'une durée d'un mois – du 11 avril au 13 mai 2005 – a lieu sur le dossier présenté par le GAEC DU FRESCHÉ en vue d'obtenir l'autorisation de régulariser un élevage de volailles d'un effectif total de 9500 dindes de chair ou 28500 animaux-équivalents sur paille ou copeaux de bois, situé au lieu-dit "Le Fresche" à Pipriac (n° 2111 de la nomenclature des installations classées).

Monsieur le Maire invite le conseil municipal, conformément à l'article 8 du décret, à donner son avis sur la demande d'autorisation.

Après vote à main levée, le résultat est le suivant : 9 votes favorables pour 9 votants.

2 – Travaux de voirie pour les exercices 2005, 2006 et 2007

Après consultation de 4 entreprises pour l'établissement de devis concernant des travaux divers de voirie, dont le curage de fossés, pour les exercices 2005, 2006 et 2007, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de retenir le devis de l'entreprise BÉRARD Alain de la Chapelle de Brain qui se décompose de la façon suivante :

	prix HT en euros	unité
* Pelle à pneus Caterpillar M 316, 17 T	58,00	heure
* Tracteur remorque TP 18 T	40,00	heure
* Pelle intervention ponctuelle	58,00	heure
* Arasement d'Accotement au godet terre évacuée	0,47	mètre linéaire
* Curage de fossés avec évacuation	0,64	mètre linéaire
* Arasement d'Accotement à la lame niveleuse et curage de fossés terre évacuée	0,74	mètre linéaire
* Création de fossé avec terre évacuée	0,84	mètre linéaire
* Réalisation de pont en buse renforcée série 135B, Diam.300, remblaiement avec terre de récupération de curage et nivelage	22,60	mètre linéaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de confier à la SARL BÉRARD les travaux divers de voirie, dont le curage de fossés, pour les exercices 2005, 2006 et 2007 selon les tarifs ci-dessus énoncés et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

3 - Vote des subventions

Après délibération, le conseil municipal vote, à l'unanimité, les subventions suivantes au titre de l'exercice 2005 :

• Ecole La Providence Pipriac cotis.annuelle 10€ x 21 élèves	210.00 €
• Collège "St-Joseph" de Pipriac	
- Séjour en Espagne – 1 élève	46.00 €
- Séjour dans les Pyrénées – 2 élèves	92.00 €
- Séjour en Allemagne – 1 élève	46.00 €
• Collège Public "Querpon" Maure de Bretagne	
- Séjour à Bénodet (29)	46.00 €
• Lycée ISSAT de Redon cotisation annuelle	34.00 €
• Lycée LA NOE ST.YVES Bain/Bgne cotisation annuelle	34.00 €
• Lycée LA LANDE DU BREIL e Rennes cotisation annuelle	34.00 €
• Chambre des Métiers 35 cotisation annuelle	34.00 €
• Office de Sports Intercantonal (3.11€/habitant)	1 247.11 €
• Comice agricole (0.40€/habitant)	160.40 €
• Mission Locale des Pays de Redon et de Vilaine	392.98 €
• Chant' Amitié	60.00 €

ASSOCIATIONS COMMUNALES

• Anciens combattants AFN	101.00 €
• APAR Associations	123.00 €
• Comité des fêtes	123.00 €
• Gymnastique	123.00 €
• DU MAN	123.00 €
• Danse Détente	123.00 €
• Racine	123.00 €
• Tennis	123.00 €
• Association Omnisport	419.23 €
• Société de chasse + piégeage	88.00 €
• APAR Bibliothèque (abonnement magazine)	123.00 €
• Achat de livres pour la bibliothèque	528.00 €
	<u>4 556.72 €</u>

4 - Transport par taxi des maternelles – Année scolaire 2004-2005

Monsieur le Maire présente la demande de subvention formulée par le bureau de l'A.P.E.L. de l'Ecole Privée la Providence de Pipriac pour le transport en taxi des jeunes enfants de moins de 5 ans pour l'année scolaire 2004-2005 pour la somme de 1 400 €.

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité la subvention pour un montant de 1 400 € au profit du bureau de l'A.P.E.L. de l'Ecole Privée La Providence de Pipriac pour le transport en taxi des jeunes enfants de moins de 5 ans pour l'année scolaire 2004-2005.

5 - Contrat SADIV

Monsieur le Maire rappelle au membres présents, l'information sur la SADIV (Société d'Aménagement d'Ille et Vilaine missionnée par le Conseil Général) exposée en réunion du 21 décembre 2004. Celle-ci se propose d'assister la commune dans la maîtrise du foncier et d'effectuer une étude de faisabilité d'un lotissement d'une dizaine de parcelles. Il demande l'avis à l'assemblée.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de faire appel à la SADIV pour une étude de faisabilité d'un lotissement d'une dizaine de parcelles, à raison d'une assistance de 9 demi-journées pour la somme de 3 780 € HT, soit 4 520.88 € TTC,
- de prendre à la charge de la commune 20 % du coût total HT de la mission, à savoir 756 € HT qui seront versés au Département d'Ille et Vilaine,
- d'autoriser Mr le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

6 - Poteau Incendie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'acquérir un poteau Incendie au lieu-dit "Gominé". Il fait part d'un devis de la SAUR France.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité,

- de faire l'acquisition d'un poteau Incendie,
- d'accepter le devis de la SAUR France pour la somme de 1 879,19 € HT, soit 2 247,51 € TTC,
- d'autoriser Mr le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables relatives à cette décision.

7 - Tables et bancs de Pique-Nique

Monsieur le Maire rappelle que lors de la précédente réunion de conseil en date du 30 mars dernier, celui-ci avait décidé d'implanter quatre tables et bancs sur la pelouse entre les deux terrains de foot ainsi que sur la pelouse de la salle polyvalente.

Il soumet au conseil plusieurs catalogues.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le devis de la société ADEQUAT -Route de Montagny- 60330 Le Plessy-Belleville, pour la somme de 1 261,74 € HT, soit 1 509, 04 € TTC.

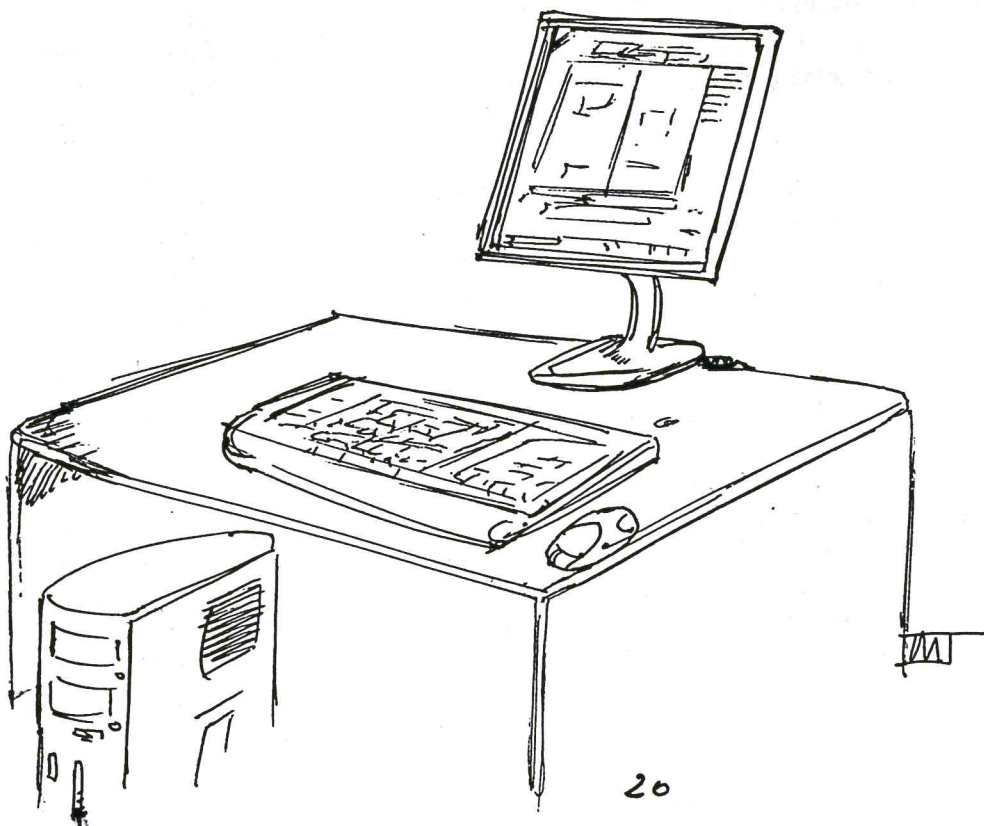
7 - Questions diverses

Contrat Nature

Monsieur le maire donne lecture du Contrat Nature -entre la commune et l'association Nature et Mégalithes de Saint-Just - qui sera présenté au Conseil Régional en juin 2005.

Changement Informatique

Le conseil municipal donne son accord à Monsieur le Maire pour demander différents devis afin de remplacer le matériel informatique existant qui devient vétuste pour pouvoir installer Internet.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 8 Juin 2005 à 20 heures 30 minutes

L'an deux mil cinq, le huit juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 3 juin 2005

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes M-T. DANIEL, M-J. MAILLET, Mme J. BOULAIS, Mrs M. DUCLOYER, Y. LE BON DE LA POINTE, G. PROVOST, Mme M. TEMPLÉ.

Secrétaire : Mme M. TEMPLÉ

Ordre du Jour

- * *Détermination du prix de vente du terrain "Sur la Cohue",*
- * *Vote des subventions aux Ecoles,*
- * *Choix d'un PLU ou d'une Carte Communale,*
- * *Choix de la société pour contrôler la conception et la réalisation des assainissements autonomes,*
- * *Compte Rendu de la Commission Voirie,*
- * *Questions diverses.*

1 - Aménagement de la voie communale n°22 "Sur la Cohue"

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.332-6-1-2°d, L.332-11-1 et L.332-11-2;
VU la délibération en date du 22 décembre 2003 instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la commune de Saint-Ganton;

CONSIDÉRANT que l'implantation de futures constructions dans le secteur de "La Roche" implique la réalisation d'aménagements sur la voie communale n°22 pour mettre en place une voie de desserte avec la construction des réseaux nécessaires à la viabilisation;

CONSIDÉRANT que la totalité des frais sera à la charge des propriétaires inclus dans le périmètre, dont le plan est joint à la délibération;

CONSIDÉRANT qu'une adaptation de la limite dans une fourchette comprise entre 60 et 80 mètres est motivée dans ce secteur par les circonstances locales suivantes :

- la taille et la morphologie du terrain,
- la proximité des surfaces bâties,
- les terrains agricoles au delà de ces limites,

Le conseil décide à l'unanimité,

Article 1^{er} : d'engager la réalisation des travaux de voirie et de réseaux dont le coût total estimé s'élève à 86 583,58 € TTC .

Article 2 : fixe à 86 583,58 € TTC la part du coût de la voie et des réseaux mis à la charge des propriétaires fonciers.

Article 3 : les propriétés foncières concernées sont situées entre 32 et 36 mètres de part et d'autre de la voie, suivant le plan joint. La surface totale concernée est de 7 049 m².

Article 4 : fixe le montant de la participation due par mètre carré de terrain desservi à 12,28 € TTC (douze euros vingt-huit centimes d'euros).

Article 5: décide que les montants de participation dus par mètre carré de terrain sont actualisés en fonction de l'évolution de l'indice des Travaux Publics 01 (TP01). Cette actualisation s'applique lors de la prescription effectuée lors de la délivrance des autorisations d'occuper le sol ou lors de la signature des conventions visées à l'article L.332-11-2 du code de l'urbanisme.

2 - Détermination du prix de vente du terrain "Sur la Cohue"

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée présente qu'il a fait une demande d'estimation du prix de revient du terrain "Sur la Cohue" auprès des services de l'Équipement. Après avoir donné lecture de l'estimation reçue de la Dde, qui englobe le prix de la PVR et le prix d'achat du terrain, il demande au conseil d'en débattre et de proposer un prix.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de mettre le terrain cadastré section ZI n° 233 d'une surface de 1 720 m², au lieu-dit "Sur la Cohue", en vente au prix de 21,50 € TTC, PVR 12,28 € TTC incluse,
- d'autoriser Mr le Maire à déposer une demande de permis de lotir.

3 - Choix d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme) ou d'une Carte Communale

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'afin de maîtriser l'urbanisation, il convient de décider maintenant du choix entre la Carte Communale et le PLU.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'opter pour l'élaboration d'un PLU qui est plus précis que la carte communale et qui permet de mieux gérer, et la réserve foncière, et les conditions environnementales,
- d'autoriser Mr le Maire à faire la demande auprès des services de l'Équipement d'un cahier des charges afin de solliciter un bureau d'études.

4 - Changement matériel informatique pour une première connexion Internet

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'en dernière réunion de conseil, ceux-ci avaient donné leur accord pour que la mairie soit connectée à Internet ainsi que pour changer le matériel informatique qui est devenu vétuste pour recevoir Internet. En effet, l'imprimante qui devra mettre sur papier toute la documentation reçue n'est plus assez performante, de même que l'ordinateur est devenu trop lent.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de faire procéder à l'installation d'Internet à la mairie,
- d'acquérir du matériel informatique plus compétent pour recevoir Internet,
- d'accepter le devis de l'entreprise TBI à Redon pour la somme de 3 804,58 € HT, à savoir 4 550,28 € TTC,
- de solliciter une subvention au titre de la D.G.E., relative au changement du matériel informatique pour une première connexion Internet,
- d'autoriser Mr le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables relatives à cette acquisition.

Cette dépense est prévue au budget primitif 2005 à l'article 2183 de l'opération 054 "Installation Internet".

5 - Vote des subventions aux écoles de Pipriac

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'en dernière réunion de conseil, il avait fait part des demandes de subventions de l'école privée "la Providence" et de l'école publique de Pipriac pour les séjours des enfants, la cantine et la piscine, étant donné que la municipalité de Pipriac a décidé de n'accorder une subvention qu'aux élèves de sa commune.

Après avoir pris contact avec l'école publique de Pipriac, il apparaît que les subventions allouées pour aider les familles lors des séjours de leurs enfants, ne sont pas redistribuées à ces familles.

Sachant que la commune de Saint-Ganton a l'obligation de participer aux frais de fonctionnement des écoles publiques qui accueillent des élèves de St-Ganton, et que l'école publique de Pipriac a augmenté ses tarifs de 26 % entre 2003 et 2004, ce qui fait un montant à payer de 418.74 € par élève en primaire et 771.20 € par élève en maternelle, le conseil municipal a décidé de ne pas se prononcer avant d'avoir pris un contact avec les autres communes concernées.

6- Choix de la société pour le contrôle de la conception et de la réalisation des assainissement autonomes

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en réunion de Communauté de Communes, un représentant du Pact-Arim a expliqué qu'il ne pouvait continuer à appliquer les tarifs de la convention pour contrôler la conception et de la réalisation des assainissement autonomes pour les communes du canton.

Aussi, la communauté de communes a demandé un devis à trois entreprises (Saur France, Sesaer, et Pact Arim) pour assurer ce service.

En réponse, le Pact Arim faxe le 8 juin 2005, que finalement, il a pris la décision d'appliquer les tarifs de la convention jusqu'au 31 décembre 2005.

Le choix de la société n'est donc plus à l'ordre du jour.

7 –Questions diverses

Compte-Rendu de la réunion de la Commission Voirie

Mr BOUREL René, président de la commission, expose un résumé de la réunion de la Commission Voirie:

- Curage de fossés : la commission n'a pas émis un besoin immédiat de curage de fossés, et donc reverra le dossier au cours de l'année.
- Signalisation : une signalisation est demandée pour :
 - la Manchonnais : route de sortie du village qui donne sur la route de Guipry
 - Beaucel : sortie de l'ancienne porcherie
 - Route du Breil qui donne sur la départementale
 - Croix du Guelonen ce qui concerne les routes goudronnées aboutissant sur une départementale.

Il est suggéré plusieurs idées :

- prévision passage piétons ou animaux sauvages, sur ou sous la future 4 voies au lieu-dit "Bel Air" carrefour de St-Just.
- signalisation à prévoir à Port de Roche en face de la route qui vient de Corbinières pour indiquer St-Ganton
- signalisation de St-Just, Pipriac et Guipry dans le bourg
- réflexion sur la sortie du parking Eglise : visibilité cachée par les charmes
- voir pour une carte de la commune sur un panneau extérieur.

TRANSMISSION DES RESULTATS DU REFERENDUM DU 29 MAI 2005

Commune : SAINT-GANTON

Canton : PIPRIAC

INSCRITS :

332

VOTANTS :

225

SUFFRAGES EXPRIMES :

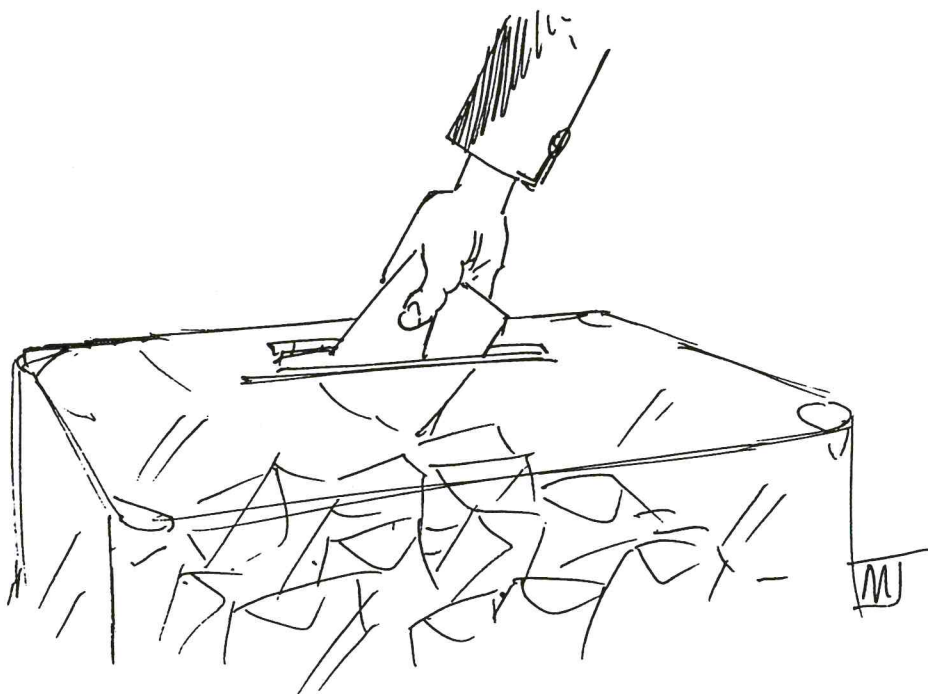
215

OUI

83

NON

132



PAROISSE SAINT-AMAND DE L'AFF

Horaires des Messes du 2 juillet 2005 au 1^{er} janvier 2006

Dates	Nb de prêtres au Doyenné	Pipriac	Bruc	Lieuron	Lohéac	St-Ganton	St-Just	Sixt	St Séglin
2/3 juillet	3	11h00				9h30		11h00	19h00
9/10 juillet	3	11h00	9h30	19h00			11h00	9h30	
16/17 juillet	3	11h00			9h30		9h30	11h00	19h00
23/24 juillet	3	11h00	11h00	19h00		9h30		9h30	
30/31 juillet	3	<u>9h30</u>						<u>11h00</u>	19h00
6/7 août	2	11h00		19h00			9h30		
13/14 août	2				9h30	9h30		11h00	19h00
15 août	3	<u>9h00</u>	<u>10h30</u>						
20/21 août	2	11h00		19h00			9h30		
27/28 août	2	11h00						9h30	19h00
3/4 septembre	4	11h00	9h30	19h00		9h30		11h00	
10/11 septembre	4	11h00	11h00		9h30			9h30	19h00
17/18 septembre	3	11h00		<u>15h00</u>			9h30		19h00
24/25 septembre	4	11h00		19h00	9h30	9h30		11h00	
1 ^{er} /2 octobre	4	11h00	9h30				11h00	9h30	19h00
8/9 octobre	3	11h00		19h00	11h00 C		9h30	9h30	
15/16 octobre	3	11h00				9h30			19h00
22/23 octobre	3	11h00	9h30	19h00	9h30			11h00	
29/30 octobre	3	11h00	11h00				9h30	9h30	19h00
1 ^{er} novembre	5	11h00/ 15h00	9h30/ 15h00	11h00/ 15h00	9h30/ 15h00	15h00	9h30/ 15h00	11h00/ 15h00	
5/6 novembre	4	11h00 C A.C.	9h30	19h00			11h00	9h30	
11 novembre	3		10h30 AC					10h30 AC	
12/13 novembre	3	<u>9h30</u>			11h00 AC Lieuron	11h00 AC StJust			19h00
19/20 novembre	4	11h00	9h30	19h00			9h30	11h00	
26/27 novembre	4	11h00			9h30	9h30		11h00	19h00
3/4 décembre	3	11h00	9h30	19h00			11h00 C	9h30	
10/11 décembre	4	11h00	11h00		9h30	9h30			19h00
17/18 décembre	4	11h00		19h00	9h30		9h30	11h00	
24 décembre	5	19h00			20h00			21h00 C	
25 décembre	5	11h00	11h00	9h30			11h00		
31 déc./1 ^{er} janvier	3	11h00	9h30		11h00			9h30	

C = chorale - AC = Anciens Combattants

(avec ses 7 communautés chrétiennes locales)

Cher(e)s ami(e)s,

Le planning des messes du second semestre 2005 a été établi en Equipe Pastorale de Paroisse.

Pour mieux comprendre les choix, nous avons mis le nombre de prêtres présents chaque week-end pour le doyenné de l'Aff.

Nous avons eu en vue à la fois la réalité « paroisse » et la réalité « communauté locale ». Ainsi nous insistons pour qu'à l'occasion des fêtes locales (Ste Anne à Sixt sur Aff – Notre Dame du Busson à Bruc sur Aff – Notre Dame des Sept Douleurs à Lieuron) ce soit tous les paroissiens de Saint Amand qui se sentent invités, et nous avons donc mis moins de messes ces jours-là.

Pour Noël, nous avons décidé l'expérience d'inverser les célébrations de Pipriac et Sixt sur Aff : pour Noël 2005, messe des enfants à 19h00 à Pipriac et veillée de Noël à 21h00 à Sixt sur Aff. Si c'est concluant, nous le ferons une année sur deux.

Il y aura moins de messes du fait du peu de prêtres. Nous invitons les personnes valides à ne pas hésiter à proposer aux anciens de les emmener à la messe, et aux anciens à ne pas hésiter à demander : « on fait plaisir en rendant service – on fait plaisir en demandant un service ».

Pour les Combattants (8 mai – 11 novembre), comme ils l'ont déjà réalisé sur Saint Maur, la perspective reste : une célébration commune à chaque fête (les combattants de chaque commune allant, avant ou après, à leur Monument aux Morts et faisant leur repas à part). La messe serait, d'ailleurs, beaucoup plus solennelle. Pour ce 11 novembre 2005, comme décidé ensemble en même temps que pour le 8 mai 2005, voici les horaires des messes :

- Dimanche 6 novembre, à 11h00, à Pipriac
- Vendredi 11 novembre, à 10h30, à Bruc sur Aff et à Sixt sur Aff
- Dimanche 13 novembre, à 11h00, à Saint Ganton-(pour Saint Ganton et Saint Just) et à Lohéac (pour Lohéac et Lieuron).

A votre service.

Liste des Associations de SAINT-GANTON et leur président

AFN - Anciens Combattants	LAURENT	Jean	Brubet	35550 SAINT-GANTON
APAR	BOURHIS	Marie-Pierre	Combray	35550 SAINT-GANTON
Cercle de l'Eternelle Jeunesse	FOUGEROUSE	Michelle	6, rue de Corbinières	35480 GUIPRY
Chasse	COTTAIS	Frédéric	Beaucel	35550 SAINT-GANTON
Comité des Fêtes	BELLAMY	Marylène	Brubet	35550 SAINT-GANTON
Danse-Détente	COTTAIS	Christine	25, rue des Ruettes	35550 PIPRIAC
Du Mañ - Foyer des Jeunes	ROGER	Gwénola	Le Coin du Mur	35550 SAINT-GANTON
Foot	BOUREL	Guillaume	La Thébaudais	35550 SAINT-GANTON
La Dynamique - Gymnastique	TEMPLÉ	Muriel	La Belle Alouette	35550 SAINT-GANTON
RACINE	BAUDU	Jean-Luc	9, square Luxembourg	35200 RENNES
Tennis Club	BOULAIS	Patricia	La Belle Alouette	35550 SAINT-GANTON

Liste des Artisans et Commerçants de SAINT-GANTON

Bar-Restaurant- La Crémaillère -	Madame COSTARD Sylvie	La Roche	35550 SAINT-GANTON
Epicerie- Tabac	Madame ROGER Gwénola	La Roche	35550 SAINT-GANTON
Forge	Monsieur DEBARRE Alain	La Roche	35550 SAINT-GANTON
Galettes artisanales	Madame BOULAIS Jacqueline	Belle Perche	35550 SAINT-GANTON
Menuiserie-Charpente	Entreprise BODIGUEL-GAUVIN	La Belle Alouette	35550 SAINT-GANTON
Plomberie-Zinc	Monsieur BELLAMY Maurice	Brubet	35550 SAINT-GANTON

Comité des Fêtes

Repas de Boudin AU PROFIT DES SINISTRES DU SRI LANKA



Les 160 convives pour le repas de BOUDIN que nous avons organisé samedi 26 février 05 ont permis de récolter, tout en passant une agréable soirée, des bénéfices au profit des sinistrés du Sri Lanka.

Nous sommes très heureux de la participation de chacun. Et nous avons pu établir dernièrement un chèque d'un montant de 1 270 € correspondant

à la totalité des bénéfices de la soirée. Ce chèque a été transmis à l'association « Les Amis de Ceylan » basé à Lanester qui en fera bonne usage.

Le comité des fêtes remercie les « charcutiers de la semaine » pour la préparation du repas et le GAEC Ar Kouerien de Pipriac pour sa participation.



Concours de pêche et palets

Dimanche 3 juillet 05 – JOURNEE DETENTE

➡ **Concours de pêche**
- de 8 h 30 à 12 h
- de 14 h 30 à 18 h

➡ **Concours de palets**
- à partir de 14 h 30
(équipe de 2 joueurs)

TENNIS CLUB



Les entraînements continuent... tous les vendredis...



Cette année encore, une dizaine de jeunes de 8 à 14 ans se retrouvent sur le terrain de tennis tous les vendredis, de 18 h 15 à 19 h 15, pour des échanges de balles.

Les cours ont repris (en théorie) le vendredi 8 avril. En pratique, nous nous sommes retrouvés sur le terrain de tennis après avoir laissé 3 vendredis de pluie.

Pour les jeunes, déjà présents l'année dernière, l'initiation au tennis est terminée, ils ont tous bien progressé et le club est très heureux et satisfait de leur motivation.

Tournoi 2005

Notre troisième tournoi amical a débuté le 5 mai 2005. Nous apprécions la participation des adhérents. Nous comptons :
14 hommes, 6 femmes et 7 jeunes

Composition du bureau

Présidente	⇒	Patricia BOULAIS (Contact : 06 68 65 73 49)
Trésorier	⇒	Michel HELIGON (Contact : 06 88 26 34 42)
Secrétaire	⇒	Hélène BOULAIS
Membre	⇒	Gwénola BOUREL



Date à retenir : Repas de fin d'année, samedi 17 septembre 05

ASSOCIATION OMNISPORTS SAINT - GANTON

Encore une saison qui se termine, et malheureusement la descente de l'équipe A au niveau inférieur s'est confirmée en fin de championnat.

L'équipe réserve en entente avec St-Just a obtenu quelques bons résultats en fin de saison. Malgré la motivation des joueurs, le manque d'effectif s'est fait ressentir dans les résultats.

Au niveau des jeunes, cette saison est très satisfaisante. Par deux fois, ils ont accédé au niveau supérieur.



*L'équipe de bénévoles
qui a
réalisé l'isolation des
vestiaires*

L'assemblée générale s'est tenue le 30 avril, pour élire le nouveau bureau qui se compose comme suit :

Président : Guillaume Bourel

Vice-président : Michaël Lebeau

Secrétaire : Yannick Templé
Trésorier : Jean-Louis Beaujais

Membres : Solenne Gefflot, Michaël Provost, Richard De Pollak ,
Yannick Duchêne, Sylvain Guérif.

*Un remerciement particulier à Loïc Poulain pour avoir
contribué au bon fonctionnement du club pendant plusieurs années.*

*Le tournoi annuel pour licencié aura lieu le 12 juin à partir de
13H00.*

*Le 12 mars, 150 personnes se sont réunies autour d'un repas
pour fêter les 20 ans du club (avec un peu de retard !).*

*Auparavant, un tournoi s'était déroulé l'après-midi; où 7
équipes d'anciens joueurs se sont retrouvées.*

*Pour tous renseignements, contacter Guillaume Bourel au
06.63.97.59.54.*



CERCLE ETERNELLE JEUNESSE

Ce premier semestre 2005 aura vécu lorsque ce bulletin sera distribué. Nous l'avons commencé par notre assemblée générale avec la galette des rois le Mardi 25 janvier, puis en février, dégustation de crêpes avec article et jolie photo dans « Ouest-France » pour l'occasion.

Et il était déjà temps de faire un choix pour notre sortie d'été. Nous avons donc retenu pour le **MARDI 14 JUIN**, une journée à l'Ile d'Yeu. Nous partons une trentaine et nous espérons un très beau temps pour ce mélange de terre et mer.

A ce jour, nous avons 54 adhérents à notre Cercle. Des problèmes personnels ou de santé ont un peu « éclairci » nos rangs, et, en Février, notre ami Emile MASSIOT de La Vionnais nous a quittés, lui aussi. Que Marie et sa famille soient assurées de notre grande sympathie.

Cela fait dix ans, cette année, que nous fonctionnons ; nous attendons les nouveaux retraités pour assurer la relève !

Bons mois d'été pour tous.

La Secrétaire,

Marie-Pierre BOURHIS

Dernière minute : La découverte de l'Ile d'Yeu a été un enchantement : ciel bleu sans nuage, mer pas du tout agressive, guide humoristique à souhait pour nous faire apprécier ces paysages défiant le temps et les hommes. Le temps gris et la pluie du 15 au matin (pourtant la bienvenue) nous fait croire à notre chance !



FOYER DES JEUNES

Suite à l'assemblée générale du mois d'avril, les membres de l'association DU-MAN se fixent toujours comme objectif principal de relancer le foyer des jeunes par diverses activités.

Tout d'abord, un bref rappel des activités proposées durant le premier semestre 2005 :

↪ **Sortie Spacer Laser** à St Grégoire où une quinzaine de jeunes ont pu s'affronter, en deux équipes, dans un grand labyrinthe mal éclairé

↪ **Ouverture du foyer** 2 fois par mois (mercredi et samedi)

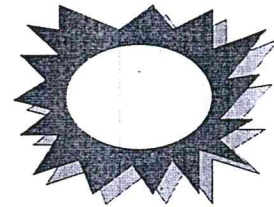
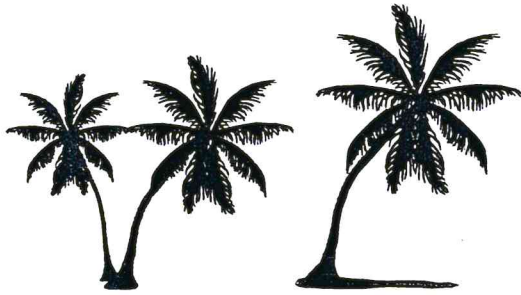
↪ **Moules Frites** réunissant une soixantaine de personnes



Nous voulons relancer également les sorties familiales. Pour cela, durant le mois de septembre 2005 (un samedi) une **sortie** dans un zoo sera proposée à toutes personnes intéressées. De plus, en début d'année 2006, une **sortie patinoire** sera organisée.

L'association tient à remercier particulièrement toutes les personnes et bénévoles qui les soutiennent lors de leurs diverses activités.

Bonne Vacances à Tous



VACANCES

LA DYNAMIQUE

La fin de saison 2004-2005 est arrivée, et, après environ 30 cours, nous souhaitons de bonnes vacances à toutes nos adhérentes (20 licenciées cette année) .

les séances de gym (echauffement, fitness, musculation, stretching, relaxation, step) reprendront vers la mi - septembre, les dates seront communiquées ultérieurement.

Comme à l'accoutumée, les cours auront lieu le mercredi de 20H40 à 21H40, assurés par Lysiane MENTALECHETA, animatrice de l'EPMM : éducation physique dans le monde moderne), à la salle polyvalente.

Toute personne intéressée par les cours peut, avant d'adhérer, venir voir et éventuellement y participer de mi-septembre à mi-octobre.

RAPPEL ; un certificat médical est obligatoirement demandé avant inscription.

Nous souhaitons à toutes et à tous de très agréables vacances.

La présidente
Muriel TEMPLE



Danse Détente

L'Assemblée Générale de l'association a eu lieu le 9 juin dernier. Voici les membres du nouveau bureau :

Présidente	⇒ Christine COTTAIS
Vice-présidente	⇒ Thérèse TIGER
Secrétaire	⇒ Marie-Thérèse CHEVE
Trésorière	⇒ Emilienne MARCHAND
Trésorière adjointe	⇒ Maryvonne LACAUX

Sous l'égide de Marie-Thérèse CHEVÉ, nous continuons l'apprentissage des danses locales.

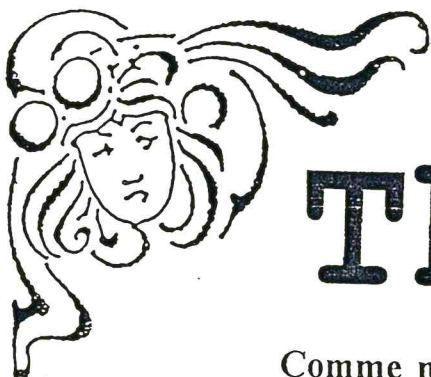
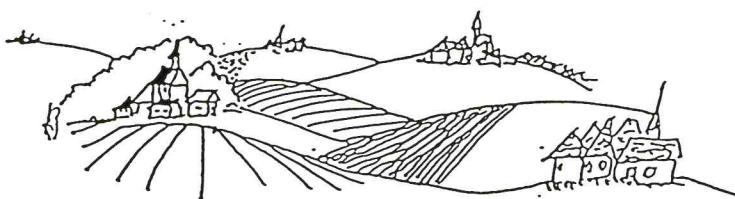
Les inscriptions pour l'année 2005 – 2006 se feront le 15 septembre 2005.

Montant de la cotisation : 25 €. Horaires : 20 H 15 à 22 H un jeudi sur deux.

Débutants, initiés, vous serez les bienvenus dans notre petit groupe.

Pour tous renseignements, s'adresser à : Mme Christine COTTAIS
25, rue des Ruettes
35550 PIPRIAC
Tél. : 02.99.34.30.27





A.P.A.R.

Théâtre

Comme nous vous le disions dans notre bulletin de Décembre, nous avons « sur le gril » un projet de comédie intitulée « Une ferme de T.R.O.P. » de Mr Yves GARRIC.

Voilà ce qu'en dit Patricia :

« A ce jour, notre pièce de théâtre étant choisie, l'équipe étant au complet (amateurs de bonne ambiance et de bonne humeur réunis), nous pouvons laisser grandir la motivation.

« Cette pièce « Une ferme de T.R.O.P. » s'annonce être une nouvelle fois un challenge mais nous sommes prêts à le surmonter »

Nous voulons souhaiter la bienvenue à Maryvonne GAUVIN, Yvonne GAUVIN, Chantal TIGER et Michel HELIGON qui, ayant su que nous recherchions des acteurs en raison du nombre de rôles à répartir, sont venus se joindre à nous. Nous les en remercions. Ensemble, nous allons faire du bon travail avec l'espoir de vous retrouver les :

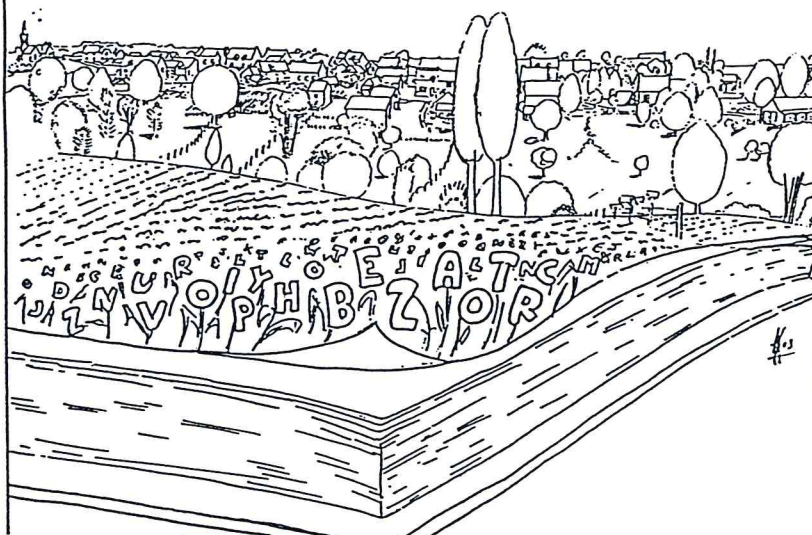
- 9 et 10 décembre en soirée,
- 11 décembre en après-midi.

Et qu'en notre compagnie vous passiez un très bon moment.

En attendant, bel été pour tous.

M-P.B.

Bibliothèque De Saint-Ganton



NOUS SOMMES A VOTRE DISPOSITION TOUS LES SAMEDIS DE 10 à 12 HEURES

Nos adhérents restent fidèles à ce rendez-vous hebdomadaire et nous nous réjouissons de cette fréquentation régulière. Le bilan d'activités annuel fait d'ailleurs ressortir une augmentation dans le mouvement des ouvrages : en effet, si en 2003, il y avait 717 sorties (tous ouvrages confondus), en 2004, nous en avons eu 1204.

Ceci est très encourageant pour nous et c'est le cœur content que nous enrichissons notre fonds de livres, d'une part, grâce aux prêts de la B.D.I.V., par l'intermédiaire de la bibliothèque de PIPRIAC, et, d'autre part, par les achats de nouveautés rendus possibles par le versement de la subvention municipale. De plus, nous avons bénéficié d'un don intéressant de romans pour adultes de la part de Martine PINOT de Saint-Ganton ; qu'elle en soit encore remerciée.

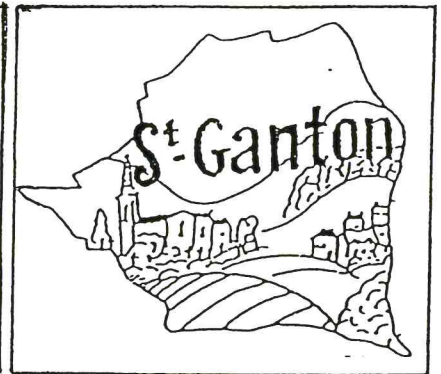
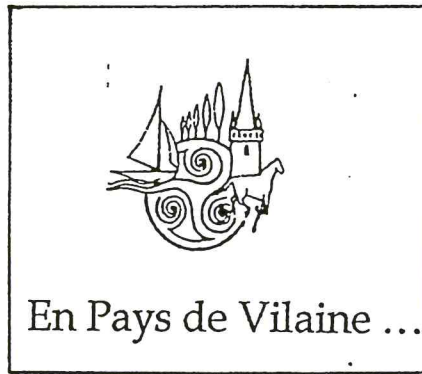
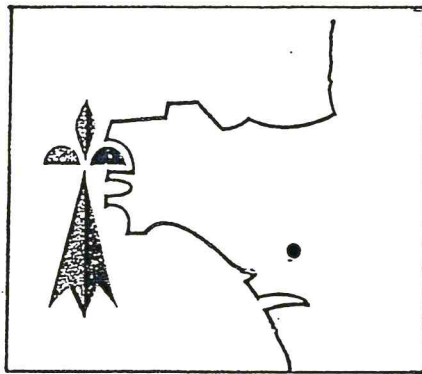
Nous continuons notre sympathique collaboration avec les bibliothèques de SAINT-JUST et de PIPRIAC pour la manifestation de « LIRE EN FETE » qui se déroule tous les ans en Octobre. Cette année, nous avons retenu le thème de JULES VERNE dont nous célébrons, cette année, le 100^e anniversaire de la mort. Nous préparons animation, exposition et séances de cinéma autour de son œuvre. Vous en serez informés très bientôt.

Dernièrement, nous avons enregistré l'adhésion de trois lecteurs, nouveaux habitants de Saint-Ganton. Nous sommes satisfaits d'exister pour ainsi faciliter à nos 43 amis-lecteurs ce plaisir si complet de la lecture.

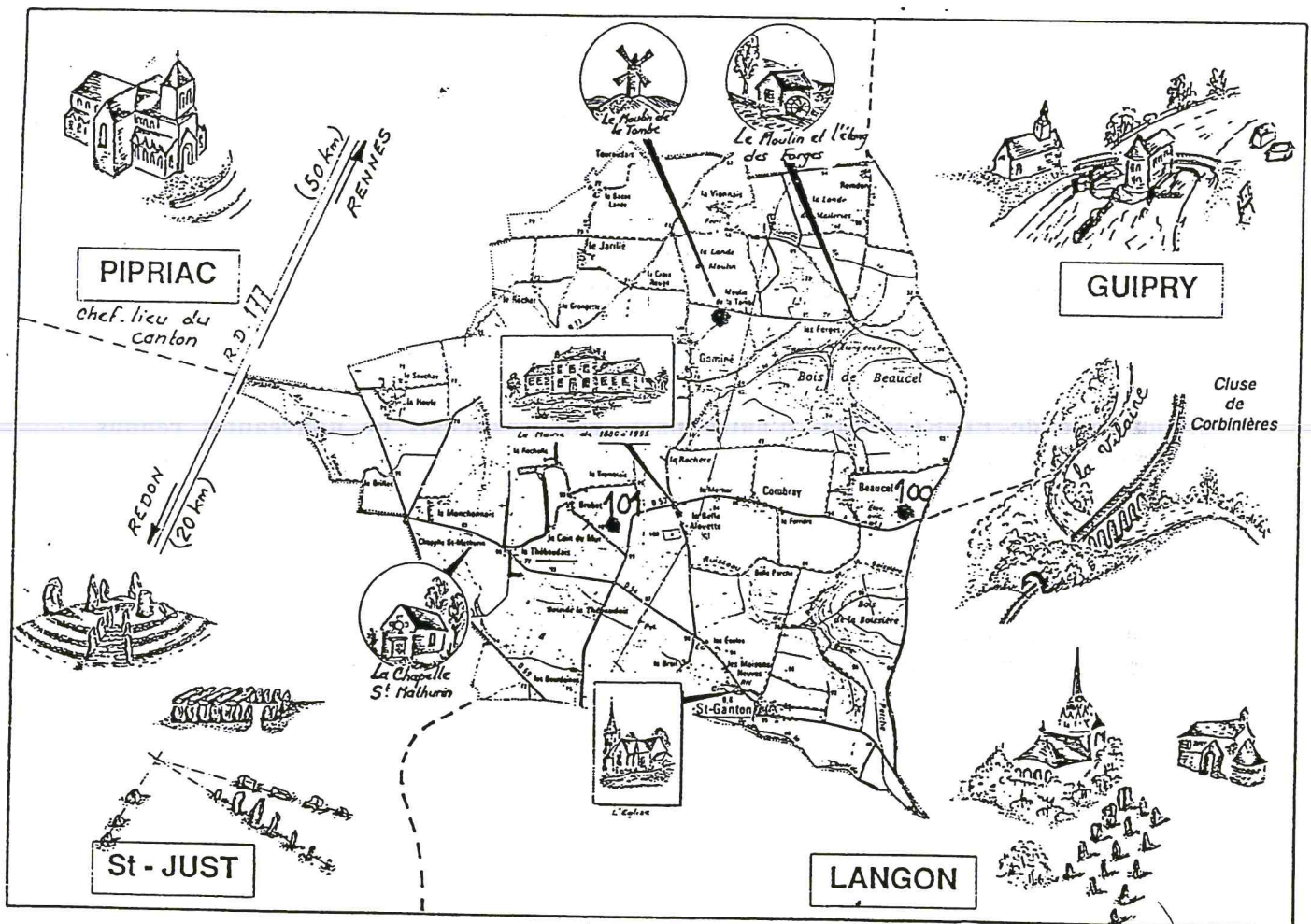
Comme tous les ans, nous allons fermer le **SAMEDI 30 JUILLET**. Venez faire vos « provisions »

Bons congés d'été à tous ! Rendez-vous à la rentrée le **SAMEDI 2 SEPTEMBRE**.

*Pour l'équipe des bénévoles,
Marie-Pierre BOURHIS*



St-GANTON



... ou l'histoire d'une ancienne trêve de Pipriac,
d'une commune,
d'une paroisse, ...

Les Cahiers de la Mémoire

Association R.A.C.I.N.E.S.

RESTAURATION DE L'ÉGLISE

L'avenir doit prendre racine dans le passé

Tout petit soit-il, le patrimoine (héritage du père, selon le dictionnaire) mérite que l'on se penche sur son histoire qui permet de mieux cerner les causes et les conséquences des changements. Restaurer cet héritage, c'est le sauver de l'oubli. C'est aussi améliorer le cadre de vie et donner l'envie de le faire connaître. Nos ancêtres connaissaient les ressources locales et possédaient le savoir-faire pour construire avec goût ces édifices. L'église de St-Ganton, la croix du cimetière, la fontaine St-Eutrope et son mur d'enclos « *viennent d'une mémoire qui n'est pas racontée sur les bancs des écoles, cette mémoire que seules les pierres racontent encore* » (texte du groupe polyphonique corse I Muvrini)

Un ancien prieuré

A une date antérieure au 10^{ème} siècle, des moines bénédictins de St-Meen (1) ont fondé en ces lieux un prieuré sous le patronage d'un saint breton : St-Guenganton (2). Il se trouvait probablement à l'emplacement de l'actuelle mairie. Très anciennement appelée **chapelle des forêts**, elle est devenue la chapelle St-Michel. Vers les années 1650, cette chapelle a remplacé l'église tréviale en très mauvais état (sous l'ancien régime St-Ganton était trêve de la paroisse-mère de Pipriac à l'extrémité sud-ouest de l'évêché de St-Malo). En 1831 (3), elle est en ruines. En 1865, on y reconstruit une maison qui va servir d'école. Un dépôt d'ossements et de monnaies carolingiennes (en même temps qu'à Ste Anne/Vilaine) y sont découverts (4).

Une commune

St-Ganton était le territoire de l'ancienne baronnie de Bossac, dont le château situé sur le Canut en limite de Bruc et Pipriac a été détruit pendant les guerres du Moyen-Age. Remontant à sa source, elle est venue résider plusieurs siècles au **manoir de la Thébaudais**. De grandes familles se sont succédées : de Laval, Pierre de Rohan, l'amiral de Coligny, Gabriel Peschart qui a participé à la **reconstruction de l'église de 1666 à 1669**, l'armateur malouin Noël Danycan de l'Epine, les familles de la Bédoyère, ...

St-Ganton est aujourd'hui, une commune du canton de Pipriac située entre St-Just et Langon, avec 400 habitants sur 1400 ha. Le Père Roger Blot (5) dans sa présentation du 27 février 2004, l'a située sur **un circuit** qui part du site mégalithique de **Cojoux** pour finir à l'**Ermitage** en Messac, très joli point de vue sur la Vilaine voisin de la **cluse de Corbinières**.

Un projet

Reconstruite de 1666 à 1669, l'église de St-Ganton a gardé son empreinte du 17^{ème}. Le clocher a été construit de 1857 à 1861 avec du grès taillé provenant de la carrière de la Morinais (6) en Langon. Le cimetière avec son mur, sa **croix** très ancienne (7) et son iff, l'entoure. Le mur de l'enclos pourrait sans trop de dépenses, retrouver son **échalier** perdu pendant les années 1960-1970. La **fontaine St-Eutrope** ancien lieu de pèlerinages de la paroisse, est probablement un site de très ancienne occupation.

La municipalité de St-Ganton a décidé de restaurer l'église pendant trois ans à partir de 2005. Pour l'épauler dans ce projet, elle a formulé le souhait de créer une association. « *Saint-Ganton est la première église du canton de Pipriac qui se présente après avoir franchi la Vilaine en venant de Messac. Restaurée avec goût, elle s'élève isolée au bord d'une verte coulée de prairies* ». Ce constat fait par un voyageur à la fin du 19^{ème} siècle, mérite d'être renouvelé (8).

Pourquoi restaurer l'église ?

C'est aujourd'hui un des lieux de rassemblement du doyenné de l'Aff regroupant les paroisses St-Amand et St-Maur, depuis le 1^{er} janvier 2003. Repère à la fois géographique et historique, l'église elle aide à définir l'identité d'une commune. Ce patrimoine se transmet depuis près de 350 ans. Il est l'occasion de découvrir et de reconnaître l'esprit d'entreprise, de créativité et d'adresse de nos ancêtres. Les moyens de transport n'étant pas ceux que l'on connaît, il a fallu exploiter adroitement les ressources locales.

Une association

Créée en mai, elle a pour objet de découvrir, défendre et promouvoir le patrimoine local. Le titre R.A.C.I.N.E.S. est un acronyme (sigle qui se prononce comme un mot) qui résume ses objectifs : **R**echercher l'histoire, **A**nimer, **C**ollecter la mémoire vive, **I**nformer, **E**xpliquer le Patrimoine local de St-Ganton. Le bureau est constitué de :

J.Luc Baudu, président ; Pierre Tiger, vice-président ; Marie-Pierre Bourhis trésorière ; Marylène Bellamy, trésorière-adjointe ; Pascal Jollivet, secrétaire.

Une dizaine d'adhérents se réunissent une fois par mois et préparent une série d'animations. Nous souhaitons développer l'association et toute nouvelle adhésion sera bienvenue.

Des animations

A partir des matériaux de construction de l'église, de la croix, du monument aux morts et de la fontaine St-Eutrope, nous souhaitons découvrir la géologie locale, les lieux d'extractions de pierres et les anciennes activités humaines liées à cette géologie. L'exploitation du bois : bûcherons, cercliers, scieurs, ... sont aussi des pistes de recherche. Nous faisons appel à vos mémoires, photos, témoignages, ...

Dans un second temps, nous chercherons l'histoire de l'art religieux : les maîtres verriers pour les vitraux, les fondeurs de cloches, les statues, ... Nous lançons aussi un appel à celles et ceux qui ont gardé le souvenir des motifs de la Fête-Dieu, de la crèche de Noël, des fêtes religieuses.

Samedi 2 juillet à 20h30 : soirée « Images et Musique »

Samedi 14 mai dernier, un pré-inventaire de l'extérieur et de l'intérieur a été fait en collaboration avec le Père Roger Blot. Des photos ont été prises et ce relevé, va faire l'objet d'une soirée « Images et Musique », samedi 2 juillet dans l'église à 20h30.

Vous êtes tous conviés à cette soirée gratuite.

Samedi 17 septembre : randonnée « de la Mairie à l'Eglise »,

organisée dans le cadre des journées du Patrimoine. Pourquoi la mairie ? Avant 1880, St-Ganton n'avait pas de bâtiment officiel matérialisant la mairie. Cette dernière a longtemps résidé au village du Jarillé, ainsi que la première école publique des garçons (créée en 1863).

Le départ de la randonnée se fera au village du Jarillé à 10 heures, muni de votre pique-nique.

Cette balade sera suivie à une date encore non définie, par une soirée à thème sur la géologie locale, animée par un géologue de l'Université de Rennes.

Samedi 8 avril 2006 : rendez-vous musical

A l'initiative du Père René Laillé, Brigitte et Jean-Paul Artaud seront présents sur la paroisse St Amand de l'Aff, au week-end des Rameaux 2006.

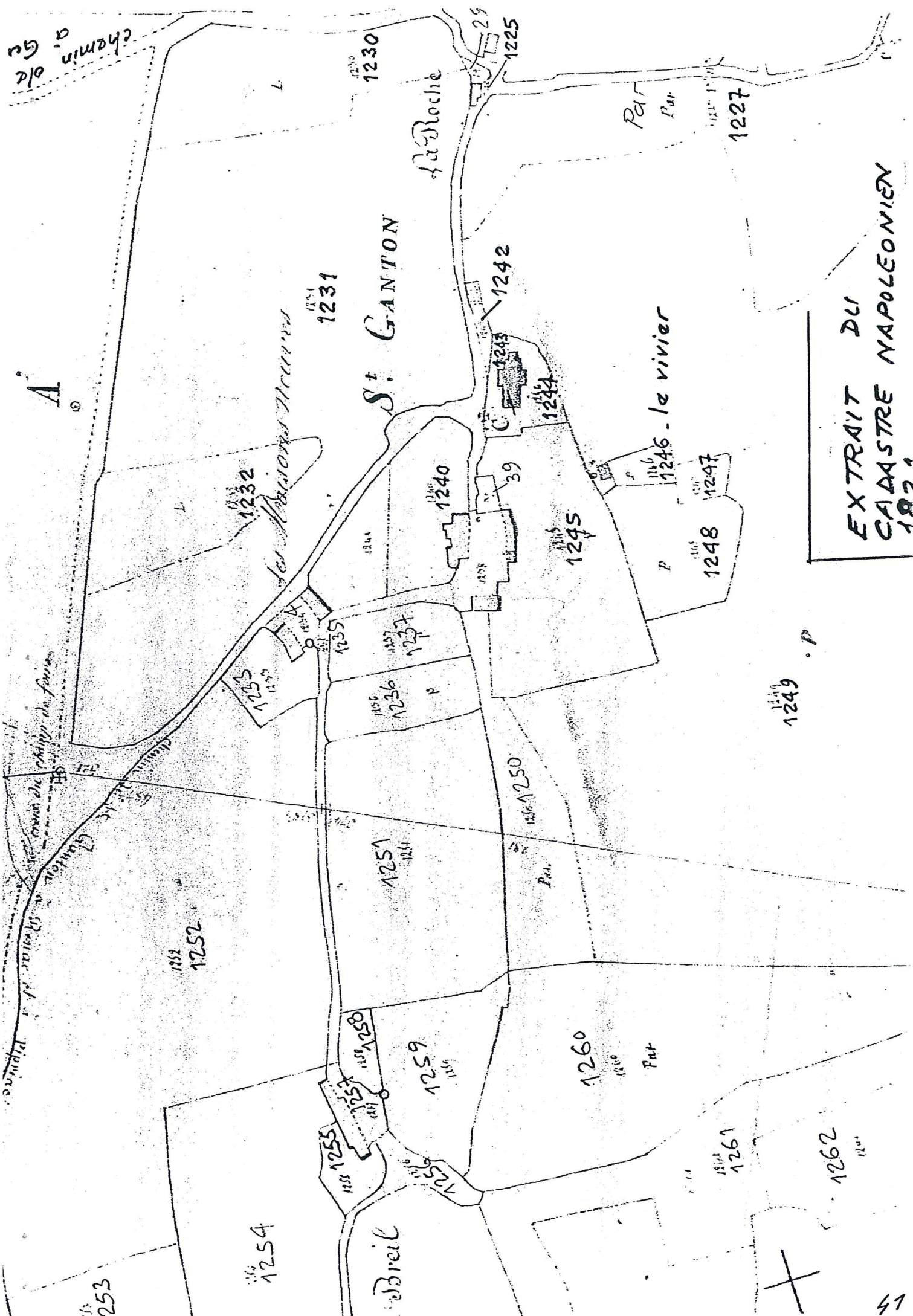
Le samedi 8 avril 2006, une soirée musicale sera organisée dans la salle des fêtes de la Belle-Alouette à St-Ganton.

Le lendemain, dimanche des Rameaux, ils animeront une messe.

Sources :

- (1) *plus ancienne abbaye bretonne fondée par Meen vers 520 et reconstruite en 1008 par Hingueten, abbé de St-Jacut*
- (2) *Guillot de Corson – Les saints bretons oubliés – ADIV 4J268*
- (3) *Le cadastre napoléonien est terminé sur le terrain le 12 mars 1831*
- (4) *Société Archéologique d'Ille et Vilaine – séance du 10 avril 1866*
- (5) *le Père Roger Blot détaché du Diocèse, est spécialiste de l'art religieux*
- (6) *ADIV – 2 O 269/13*
- (7) *La Vie Diocésaine – mars 1992 – article du Père Roger Blot*
- (8) *La Bretagne contemporaine ; tome V – H.Charpentier 1865*

Jean-Luc Baudu



EXTRAIT DU
CADASTRE NAPOLEONNIEN
1821

LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Les carrières

Les archives anciennes nous parlent de **perrières**. En passant par la Vilaine de Redon à Rennes en 1543 (1), un dessin montre le long de la Vilaine entre l'Ermitage et Corbinières les perrières dont les vestiges sont toujours visibles. Plus tard, des cartes postales nous montrent celles de Tréau.

Sur le cadastre napoléonien, des perrières sont indiquées notamment au moulin de la Tombe, preuve que les matériaux étaient extraient non loin des lieux d'habitations.

Les pierres nécessaires à la construction de l'Eglise de 1666 à 1669 viennent probablement des **carrières de la Roche**. La fin d'activité de cette carrière nous a été relatée en juillet 1994, lors de la « *Rando Ouest-France* » (2).

Est-ce que les pierres d'angles bien travaillées viennent comme celles du clocher en 1857 (où il en fallut 14 m³), de **la Morinais** en Langon ? Voilà une carrière qui va nous mener sur le chemin des palâtres taillés, encore présents. Une maison à Gominé a été construite au début des années 1950 avec du grès de cette carrière mais vous en connaissez sûrement d'autres.

Les autres lieux d'extractions sont en cours d'inventaire : le Brillac (schiste rouge), le Rocher (les fosses et leur légende de village englouti), la Thébaudais, les Landriaux, ...

D'où venaient les palis servant de pavage au sol et remplacés vers 1917 par la dalle de ciment actuelle ? Et les ardoises ?

Les briqueteries de Langon

Fin 19^{ème}, l'entourage de la voûte de la fontaine St-Eutrope se voit attribuer des briques fabriquées à Langon. La chapelle St-Mathurin reçoit un nouveau dallage en tomettes de ce même établissement. Ces briqueteries ont fonctionné presque un siècle, de 1880 jusqu'aux années 1970 (3). Et voilà pourquoi beaucoup d'entourages de portes et fenêtres ont été remaniés à cette époque.

Les scieries

Nous n'avons pas encore parlé du bois. La charpente et la voûte lambrissée décorée d'une multitude d'étoiles, en ont nécessité de grands volumes. C'est l'occasion de se remémorer les activités du bois : bûcherons, cercliers, scieries, ...

Au Jarillé, une scierie familiale s'est transmise de père en fils. A l'étang Gaucer, une scierie mobile dépendant des établissements Sébilleau de Redon a longtemps animé la campagne au son de son moteur thermique, avant de fermer au début des années 1960.

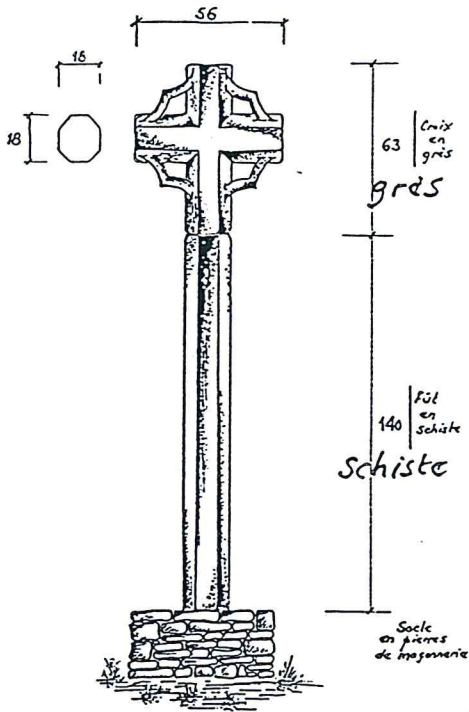
Ces souvenirs vous intéressent ?

Merci de nous en faire part et de continuer ensemble, ce voyage dans le temps.

Sources :

- (1) *ouvrage édité par les Archives Départementales sous la direction de Michel Mauger en novembre 1997 – éditions Apogée*
- (2) *bulletin municipal l'Alouette n° 11*
- (3) *ADIV – 2 O 269/13*
- (4) *La Vie Diocésaine – mars 1992 – article du Père Roger Blot*
- (5) *La Bretagne contemporaine ; tome V – H. Charpentier 1865*
- (6) *Le Paysage de l'Industrie en Ille et Vilaine aux 19^{ème} et 20^{ème} siècles Marina Gasnier – juin 2003 - édition Art et Société*

Eglise de St Ganton matériaux construction



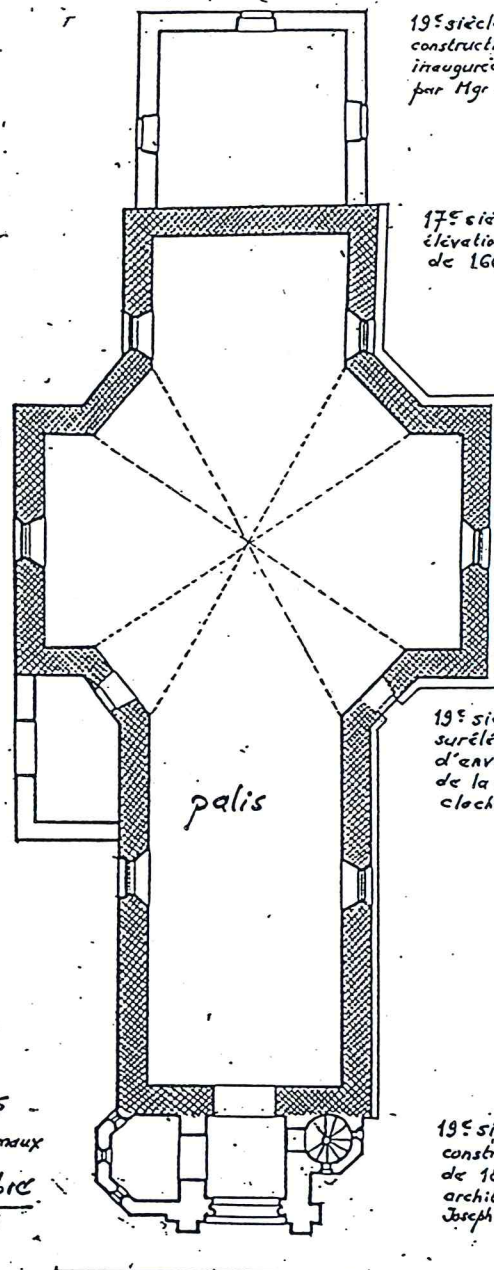
LA CROIX DE ST GANTON

Mai 1992

St Ganton
dessin réalisé par
le Père Roger BLOT
le 27 fév. 2004

19^e siècle
construction de la sacristie
inaugurée le 25 mai 1846
par Mgr BROSSAIS de S^t MARC

17^e siècle
élévation des murs
de 1666 à 1669

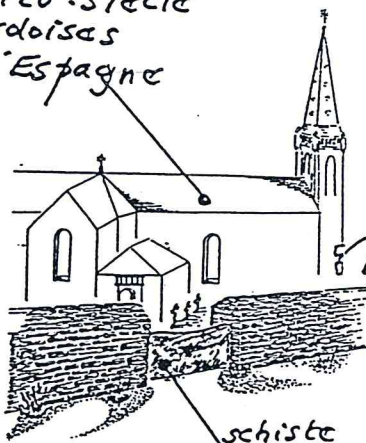


19^e siècle
surélévation des murs
d'environ 1,50m lors
de la construction du
clocher

19^e siècle
construction du clocher
de 1857 à 1861
architecte nantais :
Joseph FLEURY CHENANTAIS

Fonds -
baptismaux
marbre
grès

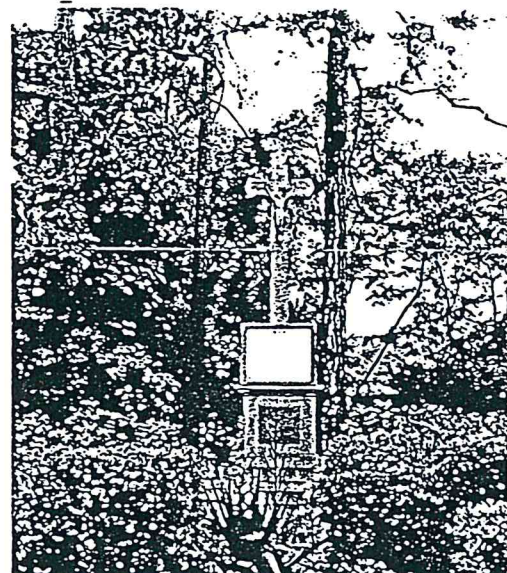
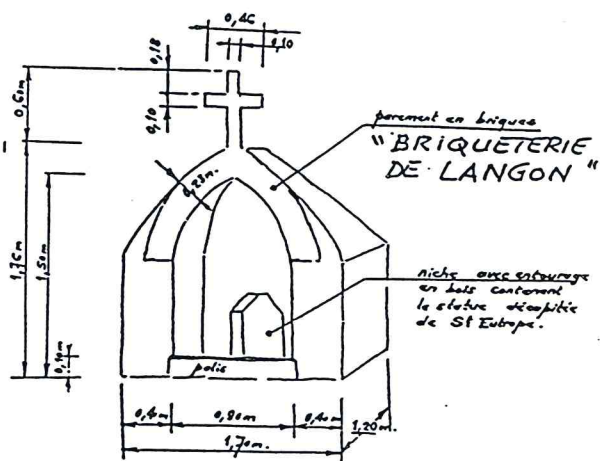
fin 20^e siècle
ardoises
d'Espagne



St Ganton - Echallier (carrée Nord)
à la fin des années 60.

grès
la Morinais
LANGON

schiste



gravité -
St Jean la Pierre (56)

BONNES VACANCES!

